



Building Skills
coaching & training

Catalogue de formation **2023**

Banque & Assurance

Capital Markets

Corporate Finance



Sommaire

Mot du comité de direction	04
Mot du département exécutif	05
A propos	06
Séminaires	07
Calendrier	11
Banque & Assurance	13
Capital Markets	50
Corporate Finance	64
A la carte	74
Logistique	75
Engagement	76
Conditions générales	77
Formulaire	78



M. Frédéric KAIVERS

ASH Group Management Board Chairman

Nation France

Degree

Docteur en Droit - Université de Picardie
Jules-Verne / France

Qualification

Maitre de conférence à l'université d'Amiens
Ancien Avocat au Barreau de Paris

Mot du comité de direction

Nous sommes fiers de vous présenter notre nouveau catalogue de formation pour l'année 2023 qui succède à une année marquée à son début par un espoir d'une sortie de la grave crise sanitaire liée au covid-19 et un vent d'optimisme pour une croissance soutenue de l'économie internationale. Mais rapidement tous les pays ont subi de plein fouet les retombées de la guerre en Ukraine avec des répercussions sérieuses sur les secteurs réel et financier se traduisant par une inflation sans précédent et une envolée des taux d'intérêt en réaction à la flambée du niveau des prix.

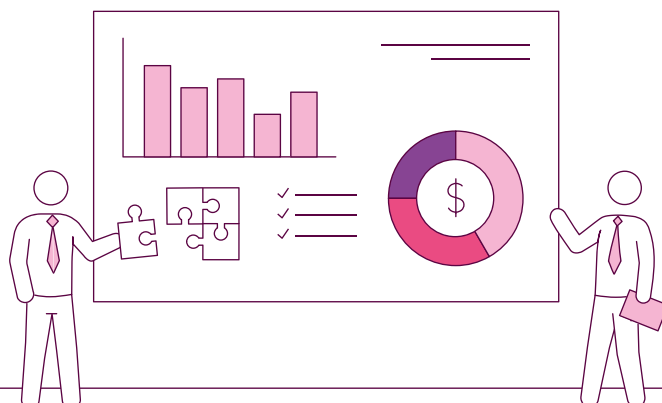
Ce contexte inquiétant sur l'avenir et la pérennité de l'activité des entreprises dans tous les secteurs qu'ils soient industriels ou financiers renforce encore plus la nécessité d'accorder à la formation, à la maîtrise de la technologie et au savoir scientifique, une place prépondérante afin de répondre au besoin de l'entreprise de s'adapter à un environnement de plus en plus instable et périlleux et être mieux outillée et plus forte pour mettre en avant l'ensemble des initiatives et réformes qui lui sont propres à sa survie et à son épanouissement.

Pour l'élaboration de ce catalogue, notre souci majeur était d'offrir des thèmes structurés selon une logique de pertinence, d'utilité et d'opérabilité dans le contexte

de la vie professionnelle de l'entreprise, il est ainsi l'aboutissement d'un laborieux travail de coopération entre académiciens, experts spécialistes et praticiens actifs dans divers métiers intéressant l'entreprise notamment la finance, la comptabilité, l'assurance, la banque, le système de l'information, la Fintech, la GRH, etc.

Le présent catalogue, s'adresse à une population de plus en plus large pour une formation, à la fois multidisciplinaire et ciblée afin de permettre à l'entreprise bénéficiaire de réaliser une optimisation de l'allocation des ressources et d'une augmentation de la capacité analytique et opérationnelle. Une panoplie de mode d'intervention a été prévue pour atteindre cet objectif, ainsi notre catalogue prévoit de multiples types de formation notamment l'organisation des séminaires en présentiel, le coaching collectif ou d'organisation et la formation à distance par le webinaire.

Nous réitérons notre souci de rester à l'écoute de vos besoins et attentes pour vos projets de formation et nous serons comme à l'accoutumée à votre entière disposition en matière de renforcement et de perfectionnement des capacités sur notre cher continent Africain.





M. Mohamed Skima
ASH Group
Chief Technical Officer

Nation Tunisie

Degree

Diplômé en Techniques Bancaires de l'Institut Techniques de Banque de Paris

Qualification

Ancien directeur général de la politique monétaire, de la comptabilité et du budget à la Banque Centrale de Tunisie

Mot du département exécutif

A l'opposé du début de l'année 2022, marquée par la fin de la crise sanitaire, l'économie mondiale inaugure l'année 2023 avec des incertitudes et des risques quant à la croissance, l'inflation et la stabilité liés à la guerre en Ukraine. Les réactions des banques centrales face à l'envolée des prix, marquent la fin d'une longue période d'une politique monétaire basée sur des taux bas dans un contexte de faible inflation et ayant pour seul souci la relance économique.

Un nouveau climat économique international s'est installé appelant tous les acteurs à plus de vigilance et les gouvernements ainsi que les autorités monétaires à des politiques budgétaires et monétaires de plus en plus proactives. Toutes les banques centrales des pays développés ainsi que celles des pays émergents ont commencé à adopter une politique monétaire restrictive et ont initié des relèvements progressifs de leur taux directeurs afin de faire face à la montée de l'inflation.

Dans cet environnement hostile et instable, la formation, le développement des capacités et le perfectionnement des compétences deviennent nécessaires et indispensables afin de contribuer à la recherche de solutions adéquates à la crise. La formation acquiert ainsi une dimension vitale pour la survie des structures qui font face à des problèmes d'origine à la fois interne et externe à l'entreprise.

Notre offre de formation s'inscrit par conséquent dans la volonté de proposer des solutions techniques efficaces pour résoudre les problématiques auxquelles les entreprises opérant principalement dans le secteur financier (banques, assurance, etc.) font face et de présenter les outils et les supports pédagogiques afin de maîtriser les nouveaux concepts liés à l'introduction et la mise en place de nouvelles activités, à l'émergence de nouveaux risques et l'exigence de nouvelles normes par les autorités de contrôle et de supervision.

ASH Institute, fidèle à sa vocation de formation pratique, continue ainsi à diversifier les thèmes qu'elle propose à ses participants et collaborateurs, pour rester toujours à l'écoute des innovations technologiques en matière de services et techniques bancaires et financières tels que, les exigences de contrôle et d'audit interne, les services financiers à distance, la conformité aux différentes règles et normes internationales (IFRS, lutte contre le blanchiment d'argent, respect des données personnelles, la cybernétique, etc.)

Notre objectif principal est de vous accompagner pour gravir les échelons des connaissances et des compétences et réussir votre transformation à travers une diversité des thématiques qui répondent à vos attentes les plus idoines.





Avant-propos

ASH Institute propose en 2023 une offre de formations et de solutions pédagogiques adaptées à un contexte de plus en plus instable et marqué par la montée des risques et des menaces de différentes natures.

Fidèle à sa tradition de proximité aux établissements financiers et à leurs besoins de connaissances des nouveautés réglementaires et techniques, elle met à leurs disposition une multitude de thèmes de formation recouvrant les meilleurs produits qui ont fait son succès et l'adhésion d'un nombre de plus en plus important de participants de différents horizons des métiers de la finance, de la banque et de l'assurance.

Soucieux de répondre aux enjeux croissants des entreprises et des organisations, nos solutions ont été pensées opérationnelles, multi-modales et personnalisées pour une efficacité et une mise en pratique immédiate.

Notre charte pédagogique s'inscrit parfaitement dans cet objectif de transfert effectif des compétences. La complétude de thématiques et la complémentarité de solutions pédagogiques vous permettraient d'atteindre vos nouvelles exigences opérationnelles.

Notre charte se décline aussi sous forme d'engagement d'extension des formations pratiques assurées en missions de coaching et d'accompagnement dans la mise à niveau des systèmes et des ressources. Pour ce faire ASH Group a tissé un partenariat sud-sud et nord-sud avec une pléiade d'opérateurs africains et européens, francophones et anglo-saxon.



Séminaires

Banque & Assurance			
Code	Thème	Durée	Prix TTC
BA01	Impacts de la norme IFRS 9 sur la gestion des risques de crédit et des exigences en fonds propres	2	2950
BA02	Gestion des risques bancaires : typologie et réglementation prudentielle	4	3550
BA03	Gestion de la liquidité bancaire : enjeux et optimisation des instruments	4	3150
BA04	Marché de titres de créances négociables : les instruments du marché monétaire	3	2950
BA05	Dispositif de gestion des risques liés aux infrastructures des marchés financiers	5	3850
BA06	Gestion ALM bancaire : objectifs et techniques de modélisation	3	3150
BA07	Conduite de la politique monétaire : les aspects stratégiques et opérationnels	4	3250
BA08	Traitement des opérations post-marché dans une banque centrale	5	3650
BA09	Application de la norme IAS 19 par les entités bancaires et financières : Modalités de calcul et de comptabilisation des avantages au personnel	2	2850
BA10	Optimisation de la gestion de trésorerie et maîtrise de la négociation bancaire	3	3150
BA11	Les pensions livrées : des méthodes avancées pour une meilleure gestion de trésorerie	4	3350
BA12	Gestion du collatéral : Processus d'optimisation des ressources de la banque	3	3450
BA13	La gouvernance bancaire : fondamentaux et principes de mise en œuvre	3	3050
BA14	Le contrôle de gestion de l'activité bancaire : fondamentaux et principes de mise en place	3	3050

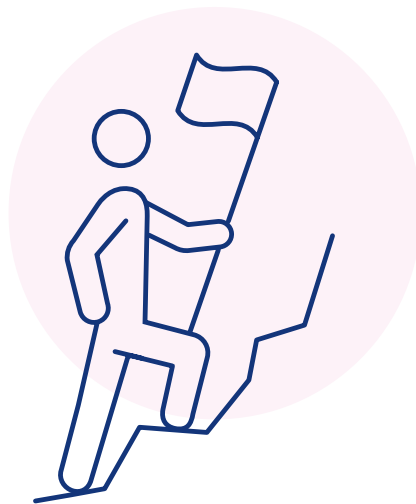
BA15	Organisation et fonctionnement des marchés domestiques en devises & nouvelles mesures de contrôle de risques de change	3	3150
BA16	Les opérations de commerce international : dispositif réglementaire et techniques de financement	3	3050
BA17	Les comptes consolidés selon les normes IFRS : méthodes et processus d'élaboration	4	3550
BA18	La réglementation de change : les nouvelles mesures d'assouplissement	2	2750
BA19	Instruments de couverture contre les risques de change : conditions d'application de la circulaire aux intermédiaires agréés n° 2021-02	2	2650
BA20	Crédit Bureau : une alternative pour les banques et les établissements financiers en vue d'une meilleure maîtrise du marché du crédit	2	2850
BA21	Enjeux de la digitalisation et de gestion des comptes bancaires : responsabilités et risques additionnels du banquier	2	2750
BA22	L'assurance-vie : Mécanismes techniques et règles de gestion financière	3	3250
BA23	Gestion ALM des compagnies d'assurance : Techniques de calcul et modélisation	4	3450
BA24	La jurisprudence de la cour de cassation et les tendances actuelles en matière d'indemnisation des préjudices liés aux accidents de la circulation	3	3050
BA25	La fraude en assurance automobile : L'apport de la centrale des risques	2	2850
BA26	Cybercriminalité et cybersécurité dans l'économie digitale	2	2950
BA27	Digitalisation des contrats d'assurance : avantages et processus de réforme	2	2950
BA28	La fiscalité des compagnies d'assurance	2	2750
BA29	Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance	2	2650
BA30	La plateforme de gestion des conventions de pension livrées pratiquées sur les titres de créances négociables	2	2850
BA31	Mesure et gestion du risque de crédit aux particuliers	2	2550

Capital Markets

Code	Thème	Durée	Prix TTC
CM01	Analyse économique des marchés financiers : Typologie des indicateurs	3	3050
CM02	Le respect des normes de protection des données à caractère personnel : apport de l'informatisation dans l'environnement bancaire	2	2850
CM03	Fonctionnement du marché financier et introduction des entreprises en Bourse	3	2950
CM04	Le marché financier : Acteurs, produits et risques	3	2950
CM05	Le marché obligataire : Calcul des rendements et risques d'un portefeuille	2	2850
CM06	Les marchés de change : Fondamentaux du trading des devises	4	3250
CM07	Gestion dynamique de la dette publique domestique	4	3650
CM08	Titrisation : Principes, mécanismes et intérêts	4	3550
CM09	La courbe de taux : typologie et utilité pour les acteurs des marchés financiers	3	3250
CM10	La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	4	3450
CM11	La responsabilité du système financier dans lutte contre le blanchiment d'argent	4	3550
CM12	Cryptomonnaies : Enjeux, risques et perspectives	3	3550

Corporate Finance

Code	Thème	Durée	Prix TTC
CF01	Crowdfunding : Typologie, enjeux et risques de la désintermédiation	3	3050
CF02	Gestion des OPCVM monétaires : règles de fonctionnement et respect des ratios techniques et réglementaires	2	2850
CF03	Finance islamique : fondamentaux et instruments	5	3950
CF04	Microfinance : Fondamentaux et gestion du risque	3	3150
CF05	Mobile money écosystème et inclusion financière digitale standards réglementaires et technique et choix stratégiques	4	3250
CF06	Les techniques de restructuration des entreprises en difficultés	4	3450
CF07	Analyse financière & diagnostic de l'entreprise : Principes et méthodes	3	3150
CF08	Techniques de financement de l'entreprise : une dynamique dans l'étude des dossiers de crédit	3	3350



Calendrier

Janvier 2023			Février 2023			Mars 2023			Avril 2023			Mai 2023			Juin 2023		
Dim	1		Mer	1	CF01	Mer	1	CM03	Sam	1		Lun	1		Jeu	1	
Lun	2		Jeu	2		Jeu	2		Dim	2		Mar	2	CM04	Ven	2	
Mar	3		Ven	3		Ven	3		Lun	3		Mer	3	CM04	Sam	3	
Mer	4		Sam	4		Sam	4		Mar	4		Jeu	4	CM04	Dim	4	
Jeu	5		Dim	5		Dim	5		Mer	5		Ven	5		Lun	5	CM06
Ven	6		Lun	6	BA03	Lun	6	BA06	Jeu	6		Sam	6		Mar	6	CM06
Sam	7		Mar	7	BA03	Mar	7	BA06	Ven	7		Dim	7		Mer	7	CM06
Dim	8		Mer	8	BA03	Mer	8	BA06	Sam	8		Lun	8	BA08	Jeu	8	CM06
Lun	9		Jeu	9	BA03	Jeu	9		Dim	9		Mar	9	BA08	Ven	9	
Mar	10		Ven	10		Ven	10		Lun	10		Mer	10	BA08	Sam	10	
Mer	11		Sam	11		Sam	11		Mar	11		Jeu	11	BA08	Dim	11	
Jeu	12		Dim	12		Dim	12		Mer	12		Ven	12	BA08	Lun	12	BA11
Ven	13		Lun	13	BA04	Lun	13	BA07	Jeu	13		Sam	13		Mar	13	BA11
Sam	14		Mar	14	BA04	Mar	14	BA07	Ven	14		Dim	14		Mer	14	BA11
Dim	15		Mer	15	BA04	Mer	15	BA07	Sam	15		Lun	15	BA09 CM05	Jeu	15	BA11
Lun	16	BA01	Jeu	16	CM02	Jeu	16		Dim	16		Mar	16	BA09 CM05	Ven	16	
Mar	17	BA01	Ven	17	CM02	Ven	17		Lun	17		Mer	17	CM05	Sam	17	
Mer	18	CM01	Sam	18		Sam	18		Mar	18		Jeu	18	CM05	Dim	18	
Jeu	19	CM01	Dim	19		Dim	19		Mer	19		Ven	19	CM05	Lun	19	BA12
Ven	20	CM01	Lun	20	BA05	Lun	20	CF02	Jeu	20		Sam	20		Mar	20	BA12
Sam	21		Mar	21	BA05	Mar	21	CF02	Ven	21		Dim	21		Mer	21	BA12 CF04
Dim	22		Mer	22	BA05	Mer	22		Sam	22		Lun	22	CF03	Jeu	22	CF04
Lun	23	BA02	Jeu	23	BA05	Jeu	23		Dim	23		Mar	23	CF03	Ven	23	CF04
Mar	24	BA02	Ven	24	BA05	Ven	24		Lun	24		Mer	24	CF03	Sam	24	
Mer	25	BA02	Sam	25		Sam	25		Mar	25		Jeu	25	CF03	Dim	25	
Jeu	26	BA02	Dim	26		Dim	26		Mer	26		Ven	26	CF03	Lun	26	
Ven	27	CM05	Lun	27	CM03	Lun	27		Jeu	27		Sam	27		Mar	27	
Sam	28		Mar	28	CM03	Mar	28		Ven	28		Dim	28		Mer	28	
Dim	29					Mer	29		Sam	29		Lun	29	BA10	Jeu	29	
Lun	30	CF01				Jeu	30		Dim	30		Mar	30	BA10	Ven	30	
Mar	31	CF05				Ven	31					Mer	31	BA10			

Juillet 2023		Août 2023		Septembre 2023		Octobre 2023		Novembre 2023		Décembre 2023					
Sam	1	Mar	1	Ven	1	Dim	1	Mer	1	BA21	Ven	1	BA25		
Dim	2	Mer	2	Sam	2	Lun	2	BA16	Jeu	2	BA21	Sam	2		
Lun	3	BA13	Jeu	3	Dim	3	Mar	3	BA16	Ven	3	Dim	3		
Mar	4	BA13	Ven	4	Lun	4	BA15	Mer	4	BA16 CF07	Sam	4	Lun	4	BA26
Mer	5	BA13	Sam	5	Mar	5	BA15	Jeu	5	CF07	Dim	5	Mar	5	BA26
Jeu	6	<td>Dim</td> <td>6</td> <td>Mer</td> <td>6</td> <td>Ven</td> <td>6</td> <td>CF07</td> <td>Lun</td> <td>6</td> <td>CM11</td> <td>Mer</td> <td>6</td> <td>BA27</td>	Dim	6	Mer	6	Ven	6	CF07	Lun	6	CM11	Mer	6	BA27
Ven	7	Lun	7	Jeu	7	Sam	7	Mar	7	CM11	Jeu	7	BA27		
Sam	8	Mar	8	Ven	8	Dim	8	Mer	8	CM11	Ven	8			
Dim	9	Mer	9	Sam	9	Lun	9	BA17	Jeu	9	CM11	Sam	9		
Lun	10	CM07	Jeu	10	Dim	10	Mar	10	BA17	Ven	10	Dim	10		
Mar	11	CM07	Ven	11	Lun	11	CM08	Mer	11	BA17	Sam	11	Lun	11	BA28
Mer	12	CM07	Sam	12	Mar	12	CM08	Jeu	12	BA17	Dim	12	Mar	12	BA28
Jeu	13	CM07	Dim	13	Mer	13	CM08	Ven	13	Lun	13	BA22	Mer	13	BA29
Ven	14	Lun	14	Jeu	14	CM08	Sam	14	Mar	14	BA22 CM12	Jeu	14	BA29	
Sam	15	Mar	15	Ven	15	Dim	15	Mer	15	BA22 CM12	Ven	15			
Dim	16	Mer	16	Sam	16	Lun	16	BA18	Jeu	16	CM12	Sam	16		
Lun	17	CF05	Jeu	17	Dim	17	Mar	17	BA18 CM10	Ven	17	Dim	17		
Mar	18	CF05	Ven	18	Lun	18	CF06	Jeu	19	CM10	Lun	18	BA30		
Mer	19	CF05	Sam	19	Mar	19	CF06	Ven	20	CM10	Mar	19	BA30		
Jeu	20	CF05	Dim	20	Mer	20	CF06	Sam	21	Mer	20	BA31			
Ven	21	Lun	21	Jeu	21	CF06	Dim	22	Jeu	21	BA31				
Sam	22	Mar	22	Ven	22	Sam	23	Lun	23	BA23	Ven	22			
Dim	23	Mer	23	Sam	23	Dim	24	Mar	24	BA23	Sam	23			
Lun	24	BA14	Jeu	24	Dim	24	Lun	25	BA19	Mer	22	BA23	Dim	24	
Mar	25	BA14	Ven	25	Lun	25	CM09	Mar	26	BA19	Jeu	23	BA23	Lun	25
Mer	26	BA14	Sam	26	Mar	26	CM09	Mer	25	CF08	Ven	24	Mar	26	
Jeu	27	Dim	27	Mer	27	CM09	Jeu	26	CF08	Sam	25	Mer	27		
Ven	28	Lun	28	Jeu	28	CM09	Ven	27	CF08	Dim	26	Jeu	28		
Sam	29	Mar	29	Ven	29	CM09	Sam	28	Lun	27	BA24	Ven	29		
Dim	30	Mer	30	Sam	30	Sam	29	Dim	29	Mar	28	BA24	Sam	30	
Lun	31	Jeu	31	<td>Lun</td> <td>30</td> <td>BA20</td> <td>Mar</td> <td>31</td> <td>BA20</td> <td>Jeu</td> <td>30</td> <td>BA25</td> <td>Dim</td> <td>31</td>	Lun	30	BA20	Mar	31	BA20	Jeu	30	BA25	Dim	31



The background image shows a hand pointing at a laptop screen. Overlaid on this are several data visualization elements: a line graph with multiple peaks and valleys, a bar chart at the bottom, and three pie charts in the top left corner. A horizontal bracket labeled 'SAME' spans across the middle of the image. Three vertical arrows point upwards from the bottom towards the line graph, labeled with percentages: '> 50%', '> 63%', and '> 56%'.

Banque & Assurance

BA01

Impacts de la norme IFRS 9 sur la gestion des risques de crédit et des exigences en fonds propres

Intérêt

L'entrée attendue de la norme IFRS 9 introduira une nouvelle logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, ce qui ne serait pas sans impact sur l'activité bancaire. En effet, cette norme marquera le passage de la comptabilité d'un modèle de «perte avérée» à un modèle de «perte attendue» ce qui est de nature à rapprocher la logique comptable de la logique prudentielle pour une meilleure prise en compte des risques de crédit.

Toutefois, ce rapprochement ne peut pas substituer le pilotage prudentiel au pilotage comptable. Même si la comptabilité se rapproche des objectifs de stabilité financière, elle doit conserver son rôle d'assurer l'information fidèle. Sur ce point, c'est la réglementation prudentielle qui se rapproche de la réglementation comptable, notamment via les piliers 2 et 3 des accords de Bâle.

Alors que la norme IFRS 9 vise à rapprocher la comptabilité de la gestion des risques, son introduction engendre des changements importants dans l'identification et l'évaluation des risques de crédit et nécessite une refonte de la coordination entre les différentes parties prenantes et la migration vers l'industrialisation du processus de provisionnement de l'ensemble des instruments financiers.

De ce fait, le système bancaire s'attend à gérer des changements structurants dans la façon d'identification et de couverture des risques liés à l'adoption des normes IFRS notamment celle IFRS 9.

Objectifs

- Expliciter les grands principes de la norme IFRS 9 en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers ;
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes et principes comptables applicables en Tunisie ;
- Comprendre les interactions entre la norme IFRS 9 et le dispositif prudentiel de classification et de couverture des risques de crédit et le traitement des divergences ;
- Appréhender les principaux retraitements des capitaux propres comptables IFRS pour déterminer les fonds propres prudentiels selon les règles de Bâle ;
- Appréhender l'évolution du cadre prudentiel tunisien pour l'identification et la couverture des risques de crédit et la nouvelle logique proactive des provisions collectives comme une étape vers les normes IFRS ;
- Appréhender les principales étapes pour la préparation de l'adoption des normes IFRS en Tunisie et prendre connaissance des prochaines étapes ;

Public cible

- Cadres des départements risques des banques et des établissements financiers,
- Cadre des directions financières et comptables des banques et des établissements financiers,
- Trésoriers des banques et des établissements financiers,
- Auditeurs des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements ALM des banques et des établissements financiers.

Programme

1^{ère} journée

1. Classement et évaluation des actifs financiers dans le cadre de la norme IFRS 9 :

- Principes de classement des actifs financiers selon IFRS 9 ;
 - ➔ Le test du modèle économique ;
 - ➔ Le test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ;

2. Dépréciation des actifs financiers :

- Le modèle de pertes attendues ;
- L'approche en trois phases et les critères de transfert ;
- Mode d'évaluation des dépréciations ;
- Comparaison avec l'approche prudentielle de Bâle ;
- Quel traitement réglementaire prudentiel de l'impact des changements de réglementation comptable ?

2^{ème} journée

1. Contexte, fondements et évolution du cadre prudentiel international : de Bâle I à Bâle III.

- Interactions entre les dispositifs prudentiel et comptable en matière de classification et de couverture des risques de crédit ;
- Notion de pertes attendues et de pertes inattendues ;
- Principales déductions des capitaux propres comptables et filtres prudentiels ;

2. Evolution du cadre prudentiel tunisien pour la classification et la couverture des risques de crédit

- Exercices de Stress test ;
- Nouvelle logique proactive des provisions collectives comme une étape vers les normes IFRS ;

3. Principales étapes pour la préparation de l'adoption des normes IFRS en Tunisie et prochaines étapes.

BA02

Gestion des risques bancaires : typologie et réglementation prudentielle

Intérêt

Face à la vulnérabilité de l'activité bancaire, causée par les multiples fluctuations de la sphère réelle, les banques sont de plus en plus exposées à une diversité plus large des risques mettant ainsi en jeu la compétitivité de ses activités sur les marchés. De ce fait, elles sont tenues de mettre en place des dispositifs appropriés pour une gestion adéquate des risques potentiels inhérents à des changements de situations économiques et financières.

Mais réduire les risques est une démarche globale qui exige la réunion de plusieurs variables quantitatives et qualitatives. En effet, la réduction des risques est une démarche scientifique basée sur des méthodes

quantitatives et obéit à des variables aléatoires de tout genre. Elle est souvent intuitive dans les actions de tous les jours, mais gagne à être formalisée dans le cadre d'un projet global qui comporte une dimension financière.

Pour l'activité bancaire, le risque apparaît comme l'un des défis actuels des dirigeants pour le définir, le mesurer et le gérer afin d'améliorer les performances de différentes structures de l'établissement bancaire. Ainsi, en face à toute hausse du niveau de risque correspond des exigences additionnelles des fonds propres impliquant à cet effet, la prise de décisions stratégiques par les décideurs de haut niveau.

Objectifs

- Appréhender la notion de risque bancaire et son évolution dans le temps ;
- Définition de la cartographie des risques bancaires ;
- Prendre connaissance des méthodes et solutions de gestion des risques ;
- Savoir évaluer l'impact de la réglementation bâloise sur les fonds propres de la banque ;

Public cible

- Cadres des banques et des établissements financiers chargés de la gestion des risques,
- Cadre des directions financières et comptables des banques et des établissements financiers,
- Trésoriers des banques et des établissements financiers,
- Auditeurs des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements ALM des banques et des établissements financiers,
- Cadres des banques et des établissements financiers chargés de la conformité,

Programme

1^{ère} journée

- **Typologie des risques :**
 - Principe, mesure et exemples pour chaque type de risque ;
 - Evolution de la réglementation bâloise : Bâle 1 à 4 ;
- **Le risque de crédit-contrepartie :**
 - Les facteurs du risque de contrepartie ;
 - Les outils de mesures du risque de contrepartie ;
 - Evaluation des impacts du risque de contrepartie sur la solvabilité de la banque ;

2^{ème} journée

- **Le risque global de liquidité :**
 - Les facteurs du risque de liquidité ;
 - Les outils de mesure du risque de liquidité ;
 - Les instruments de gestion du risque de liquidité ;
 - Evaluation des impacts du risque de liquidité sur la solvabilité de la banque ;
 - Scénarios de crise de liquidité et plans d'urgence ;

3^{ème} journée

- **Le risque de marché :**
 - Les facteurs du risque de marché ;
 - Les outils de mesure du risque de marché ;
 - Les instruments de couverture contre le risque de marché ;
 - Evaluation des impacts du risque de marché sur la solvabilité de la banque ;

4^{ème} journée

- **Le risque opérationnel :**
 - Les différentes catégories de risque opérationnel ;
 - La prévention du risque opérationnel ;
 - Les mesures correctives ;
 - Evaluation des impacts du risque opérationnel sur la solvabilité de la banque ;

BA03

Gestion de la liquidité bancaire : enjeux et optimisation des instruments.

Intérêt

En réponse à la crise financière de 2007, le Comité de Bâle a développé un nouveau cadre prudentiel pour la surveillance de la liquidité bancaire visant à renforcer les capacités des établissements bancaires à résister structurellement face à l'émergence des chocs imprévisibles de liquidité. Afin d'atteindre cet objectif, deux ratios sont institués dont l'application a été progressive pour l'ensemble des pays. Il s'agit

des ratios LCR (liquidity coverage ratio) et NSFR (net stable funding ratio) sur la base desquels, l'établissement bancaire serait à même de prévoir ses difficultés et d'apporter les solutions adéquates. Néanmoins, le respect de cette réglementation requiert la formalisation des process précis conduisant à une optimisation des ressources financières de la banque et un pilotage harmonieux de la trésorerie quotidienne.

Objectifs

- Maîtriser les concepts de la liquidité : liquidité de financement, liquidité de marché ;
- Définir les indicateurs de mesure de risque de liquidité ;
- Savoir optimiser les outils de gestion du risque de liquidité bancaire (liquidity pooling) ;
- Appréhender la relation entre la liquidité et la solvabilité : analyser le phénomène de la contagion de crises de liquidité et présentation des cas pratiques ;
- Prendre connaissance des enjeux stratégique de mise en place d'un dispositif de gestion de risque de liquidité ;

Public cible

- Cadres des banques et des établissements financiers chargés de la gestion des risques,
- Cadre des directions financières et comptables des banques et des établissements financiers,
- Trésoriers des banques et des établissements financiers,
- Auditeurs des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements ALM des banques et des établissements financiers,
- Cadres des banques et des établissements financiers chargés de la conformité,

Programme

1^{ère} journée

- **Vue d'ensemble :**
- Typologie des risques stratégiques et opérationnels ;
- Gestion quotidienne de la liquidité : allocation optimale des ressources ;
- Pilotage des flux de trésorerie ;
- Gestion des ratios réglementaires ;

2^{ème} journée

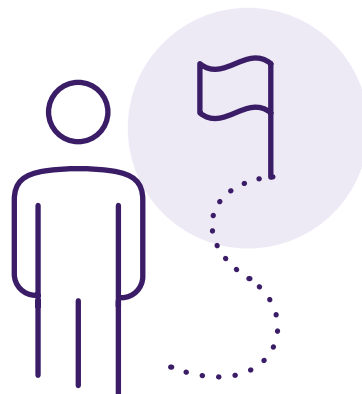
- **Sources du risque de liquidité et analyse des indicateurs :**
- Le risque de transformation des échéances ;
- Liquidité statique et liquidité dynamique ;
- Besoin de financement ;
- Réserves de liquidités ;

3^{ème} journée

- **Gestion du risque de liquidité :**
- Politique de gestion du risque de liquidité ;
- Les outils de gestion de liquidité ;
- Le respect des ratios réglementaires ;

4^{ème} journée

- **Analyse des ratios de liquidité :**
- Principes du LCR ;
- Principes du NSFR ;
- La relation corrélative entre le LCR et le NSFR.



BA04

Marché de titres de créances négociables : les instruments du marché monétaire

Intérêt

Faisant partie intégrante du marché monétaire, les titres de créances négociables (TCN) sont considérés des titres de marché qui se caractérisent par la rapidité et l'importance des échanges de liquidité entre une gamme élargie d'opérateurs de secteurs différents (ménages et particuliers, entreprises, institutionnels, banques, OPCVM...). Partout dans le monde, ces échanges obéissent à des règles strictes observées par les autorités monétaires visant la sécurité des placements et la liberté de rémunération selon les conditions de marché. En outre, la dématérialisation

de ces titres du marché monétaire nécessite une infrastructure spéciale de marché favorisant une gestion pointue et automatisée des comptes de tenue et d'administration des certificats de dépôt et des billets de trésorerie.

Sur le plan réglementation, les TCN ont connu des évolutions importantes dans la refonte de leurs textes juridiques, étant donné que la protection des dépôts des tiers est la préoccupation majeure du législateur.

Objectifs

- Comprendre la genèse et l'essor du marché des TCN ;
- Appréhender l'étroite relation entre la politique monétaire et le fonctionnement du marché des TCN ;
- Mettre en relief les conditions idoines pour asseoir un marché dynamique des TCN ;
- Comprendre le rôle des «CSD» dans le développement du marché des TCN ;

Programme

1^{ère} journée

- **Évolution du marché de titres des créances négociables TCN :**
 - Le cadre juridique et réglementaire des TCN ;
 - Les opérateurs sur le marché des TCN ;
 - Les règles de fonctionnement du marché des TCN ;
 - Les marchés primaire et secondaire des TCN ;
 - La fiscalité des TCN ;

2^{ème} journée

- **Le marché de titres de créances négociables TCN est un maillon fort de la politique monétaire :**
 - Les échanges interbancaires ;
 - Interventions de la banque centrale en tant que régulateur ;
 - La courbe de taux des TCN ;
 - Reporting et information du marché ;

3^{ème} journée

- **Dépôt et conservation des TCN :**
 - Le règlement/livraison des titres auprès des contreparties ;
 - Rôle des «CSD» et conservation centralisée des TCN ;
 - Gestion des opérations sur titres ;
 - Les pensions livrées sur les TCN.

BA05

Dispositif de gestion des risques liés aux infrastructures des marchés financiers

Intérêt

L'intégration croissante des places financières et le développement des marchés de capitaux, ont entraîné une forte progression des montants et des volumes échangés dans les systèmes de paiement, ce qui a suscité un besoin croissant des opérateurs (banques commerciales et banques centrales) de mettre en place une infrastructure financière suffisamment sécurisée et capable de supporter un volume assez important des transactions financières à différentes monnaies et à différentes échéances.

Au sein de tels systèmes, les établissements bancaires se trouvent exposés à plusieurs risques: le risque de liquidité (un établissement se trouve à cours de liquidité pour faire face à ses engagements – position

d'une banque débitrice), le risque de règlement (une banque se trouve dans l'incapacité de recouvrer ses créances du fait de la défaillance de sa contrepartie), le risque de change (risque de devoir payer une devise sans recevoir la devise contrepartie) et le risque systémique (la défaillance d'un participant au système entraîne l'incapacité d'autres participants à remplir leurs obligations, aboutissant ainsi par effet de domino à une réaction en chaîne).

Face à cette situation, et sur l'initiative de la Banque des règlements internationaux (BRI) et des banques centrales, des principes ont été définis visant la consolidation des infrastructures technologique, informationnelle, juridique, opérationnelle...etc.

Objectifs

- Maîtriser les cadres réglementaire, conceptuel et opérationnel des systèmes de paiement ;
- Appréhender les instruments de mitigation des risques inhérents aux systèmes de paiement ;
- Vulgariser les recommandations internationales pour la solidité des systèmes RTGS ;
- Maîtriser les normes et recommandations internationales de BRI ;
- Maîtriser la gestion de liquidité intraday : pilotage et optimisation des outils de gestion ;

Public cible

- Trésoriers dinar et devises,
- Responsables ALM et risques,
- Responsables du Back-office,
- Cadres relevant de l'Organisation et d'audit,
- Cadres relevant de l'Informatique,
- Cadres de Tunisie Clearing,
- Cadres de l'ONP,
- Cadres du Ministère des Finances,

Programme

1^{ère} journée

- **Le RTGS (Real-time Gross settlement) :**
- Architecture et principes directeurs ;
- Fonctionnalités techniques ;

2^{ème} journée

- **Le système de messagerie :**
- Messagerie SWIFT : évolution du concept et de technologie ;
- Principes techniques et sécurité des messages ;

3^{ème} journée

- **Traitement des soldes exogènes :**
- Le système de télécompensation en Tunisie ;
- Le marché financier ;
- Réserve et imputation des flux ;

Suite Programme

4^{ème} journée

- **Le Mobile Payment :**
- Le Mobile Banking : le type d'offres et la technologie support ;
- M-paiement, m-wallet : un écosystème en développement ;
- Les perspectives de développement ;

5^{ème} journée

- **Evolution des systèmes RTGS dans le monde :**
- Rôles des banques centrales ;
- Responsabilités des opérateurs (participants) ;
- Innovations technologiques dans la monétique et nouveau business model de l'écosystème ;
- Gestion des fraudes dans les paiements.

BA06

Gestion ALM bancaire : objectifs et techniques de modélisation

Intérêt

L'ALM est un instrument précieux de gestion des ressources financières de la banque. Il permet d'estimer et de piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques financiers auxquels est exposée l'activité bancaire sous la double contrainte de rentabilité et de solvabilité.

L'ALM doit donc s'intégrer dans le cadre d'une politique stratégique au sein de la banque visant l'optimisation de la rentabilité et la maîtrise des risques inhérents à ses différentes opérations financières. L'ALM consiste

aussi à prévoir et anticiper les évolutions futures et à prendre les décisions stratégiques les plus adéquates (stratégie de développement, allocation des fonds propres, optimisation des modèles de gestion des risques...).

Objectifs

- Maîtriser les principes, les objectifs et les techniques de la gestion de bilan de banque ;
- Gérer les risques de liquidité, de taux, de contrepartie et d'inflation ainsi que les risques résiduels ;
- Appréhender les scénarios de crises et les circuits de refinancement, notamment en situation de stress ;
- Appliquer les techniques ALM de façon opérationnelle.

Public cible

- Gestionnaires des risques,
- Responsables de salles des marchés
- Trésoriers,
- Responsables ALM,
- Auditeurs,

Programme

1^{ère} journée

- **Le bilan de la banque et objectifs d'une gestion ALM :**
- Typologie des risques stratégiques (marché, crédit, liquidité et opérationnel) ;
- Définition des principaux ratios d'activité et de rentabilité ;
- Les obligations règlementaires et prudentielles ;

2^{ème} journée

- **Gérer le risque de liquidité :**
- Sources de financement et plan de refinancement ;
- Scénarios de stress ;
- Réglementation Bâle 3 : objectifs, enjeux et impacts sur le modèle des banques ;

3^{ème} journée

- **Gérer le risque global de taux :**
- Définition et mesure ;
- Calculs d'indicateurs actuariels ;
- Calculs d'indicateurs dynamiques ;
- Gérer le risque global de taux ;

4^{ème} journée

- **Gérer le risque d'inflation et les risques résiduels :**
- Instruments de couverture cash et dérivés ;
- Lien entre positions de taux nominaux et inflation ;
- Risque de change ;
- Options cachées.

BA07

Conduite de la politique monétaire : les aspects stratégiques et opérationnels

Intérêt

Les banques centrales sont généralement mandatées pour veiller sur la stabilité des prix en premier lieu et apporter leur assistance à la politique gouvernementale en matière de croissance économique et stabilité financière en second lieu. Elles sont de ce fait, considérées comme banques de l'Etat dont la mission requiert à la fois une objectivité dans les choix des orientations, une neutralité dans la mise en œuvre ainsi qu'une certaine indépendance par rapport aux politiques budgétaire et financière du Gouvernement.

Toutefois, les soubresauts perpétuels de l'économie mondialisée, durant la période récente, ont souligné la complexité de la politique monétaire et ses contraintes

à faire face aux pressions inflationnistes tant qu'il n'existe pas un minimum de coordination entre la politique monétaire et la politique budgétaire. En effet, l'expérience des différentes crises qui se sont déclenchées (crise financière 2007, crise sanitaire printemps 2020...), ont montré l'urgence d'une politiques monétaires énergiques pour faire face à la dégradation généralisée des taux de croissance, la détérioration des bilans des banques et in fine, au déclenchement des signes de crises de solvabilité sur les marchés financiers.

Objectifs

- Connaître les objectifs et missions de la politique monétaire ;
- Maîtriser les instruments de conduite de la politique monétaire ;
- Maîtriser les facteurs autonomes de liquidité ;
- Appréhender l'intérêt macro-économique lié à l'indépendance de la politique monétaire ;

Public cible

- Responsables des banques centrales chargés de la politique monétaire,
- Responsables de salles des marchés des banques de la place,
- Trésoriers des banques,
- Responsables Back-office,
- Responsables ALM,
- Auditeurs,

Programme

1^{ère} journée

- **Caractéristiques propres de la politique monétaire :**
- L'indépendance de la banque centrale : est-elle une simple disposition légale ou un instrument de gouvernance ?
- Les instruments de conduite de la politique monétaire ;
- Les mécanismes de coordination entre la politique monétaire et la politique budgétaire ;

2^{ème} journée

- **Coordination entre les politiques :**
- Relation entre la politique budgétaire, politiques monétaire et politique macro-prudentielle ;
- Rôle de la policy-mix ;
- Analyse des marchés ;
- Les formes d'interventions de réglage fin ;

3^{ème} journée

- **Mécanismes de transmission des impulsions de la politique monétaire :**
- Taux d'intérêt : le taux directeur, le taux de marché de liquidité, le taux de marché de titres de créances négociables ;
- Politique de crédit : contrôle direct, contrôle indirect ;
- Taux de change : le marché de change, le marché des instruments de couverture ;
- Le dialogue permanent de marché : aspects organisationnel et fonctionnel ;

4^{ème} journée

- **Expérience internationale de conduite de politique monétaire :**
- Cas de la BCE ;
- Cas de la BAO et BEAC ;
- Cas de la Tunisie. L'expérience de la plateforme de la centrale des actifs éligibles au refinancement : la «CAER».

BA08

Traitement des opérations post-marché dans une banque centrale

Intérêt

La mission principale du post-marché dans une banque centrale est d'assurer la bonne fin des opérations initiées sur les marchés, les enregistrer dans les comptes appropriés, et prendre en charge systématique de tous les événements liés au cycle de vie des instruments financiers en question. L'organisation de Back-Office devrait être structurée selon l'enchaînement de traitement des événements des opérations «post-marché» : validation et confirmation, paiement, règlement-livraison et comptabilisation.

A tous les niveaux, l'efficacité du système d'information se définit par sa capacité à traiter les opérations de façon à la fois sécurisée et automatisée. Le mot d'ordre est l'utilisation de la technique de STP, «Straight Through Processing», signifiant que l'opération passe tout droit de «bout en bout» sans aucune intervention manuelle.

Objectifs

- Cerner le rôle et la fonction des opérations post-marché dans une banque centrale ;
- Maîtriser la chaîne de traitement des différentes opérations traitées sur le marché et les risques qui y sont associés ;
- Assurer le bon dénouement des opérations traitées dans la journée ;
- Maîtriser la gestion des flux inhérents aux instruments financiers ;
- Acquérir les compétences nécessaires pour sécuriser les opérations post-marché ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux :

- Cadres des banques centrales chargés des opérations des marchés (marché monétaire, marché des changes),
- Cadres des banques centrales chargés des opérations sur titres,
- Cadres des banques centrales chargés des back-offices,

Programme

1^{ère} journée

- Comptabilisation des opérations de marché et de titres:

- Le traitement administratif et comptable des transactions conclues sur les marchés financiers ;
- Le dénouement des opérations négociées sur les marchés par les particuliers ou les professionnels ;
- La comptabilisation des opérations de politique monétaire ;
- Le règlement/livraison des titres auprès des contreparties ;
- Le suivi des opérations sur titres (émission, remboursement, paiement des revenus) ;

2^{ème} journée

- Évolutions des marchés de change et des méthodes de gestion des réserves :

- Les échanges interbancaires ;
- Interventions de la banque centrale en tant que régulateur ;
- Les techniques de gestion des réserves de change ;
- Reporting et information du marché ;

3^{ème} journée

- Définition des opérations de back-office et domaine d'application :

- Organisation de back-office ;
- Le système d'informations ;
- Prise en charge par système des opérations de marché ;
- Contrôle de conformité ;
- Validation et dénouement comptable ;

4^{ème} journée

- Organisation et activités du dépositaire Centrale des titres «CSD» :

- Règles de fonctionnement de «CSD» ;
- Conservation centralisée de titres ;
- Opérations sur titres ;
- Système de règlement/livraison ;
- Plan comptable de titres ;

5^{ème} journée

- Gestion des risques opérationnels et le cyber-risque :

- Plans de continuité d'activité ;
- Administration des données ;
- Gouvernance du système de contrôle.

BA09**Application de la norme IAS 19 par les entités bancaires et financières : Modalités de calcul et de comptabilisation des avantages au personnel****Intérêt**

La norme IAS 19 «Avantages du personnel» est une discipline comptable orientée spécialement pour le traitement des engagements sociaux d'une entité économique envers son personnel. Cette norme impose des méthodes pointues d'évaluation et de comptabilisation. Elle précise également la liste des informations à publier en annexes des états financiers. Cette norme est complétée par la Norme IFRS2 «Paievements en actions» qui traite notamment de la comptabilisation des plans de stock-option.

L'esprit de la norme IAS 19 repose sur le principe de la récompense de membres du personnel par des avantages en contreparties des services qu'ils rendent à l'entreprise, à savoir leur travail. Ces engagements peuvent être à long terme comme les primes d'ancienneté, les médailles de travail et l'indemnité de rupture du contrat de travail ou post-emploi comme la retraite, la couverture médicale ou les primes à caractère social. En se fondant sur ce principe, la norme conduit à comptabiliser les engagements sur la base des services déjà rendus. Ainsi un droit à prestations à l'âge de la retraite sera découpé en deux parties : les droits acquis et les droits restant encore à acquérir.

Cette méthode, appelée aussi méthode de «répartition des prestations au prorata des années de service» consiste à prendre en compte l'obligation générée au titre des droits acquis mais évaluée sur les bases des prestations futures. La valeur actualisée des obligations de l'entreprise doit être alors provisionnée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie par le régime. Par exemple, l'évaluation des droits sera réalisée sur la base du salaire final si celui-ci sert de base de calcul pour les prestations.

De manière schématique, la détermination du montant à porter au passif comporte les deux étapes suivantes :

- Dans un premier temps, l'évaluation de l'engagement total, qui représente la contrepartie financière de la globalité de la promesse faite par l'employeur ; puis
- Dans un deuxième temps, la répartition de cet engagement total entre une part affectable au passé, représentative de droits acquis, et la part complémentaire représentative de droits futurs, restant à acquérir.

Objectifs

- Cerner le concept et le périmètre de la norme IAS19 ;
- Maîtriser la technique de calcul d'évaluation des engagements sociaux ;
- Estimer les paramètres de calcul et définir ses hypothèses ;
- Identifier les données et bases statistiques utiles au calcul ;
- Evaluer les impacts financiers des engagements sociaux sur les fonds propres ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment :

- Les responsables chargés de la comptabilité,
- Les responsables chargés des opérations financières,
- Les responsables chargés de ressources humaines,
- Les responsables chargés des affaires sociales,
- Les responsables chargés du contrôle de gestion,
- Les auditeurs internes,

Programme

1^{ère} journée

1. Présentation de la norme

- Origine de la norme ;
- Objectifs de la norme ;
- Champ d'application et périmètre de la norme :
 - Avantages aux personnels,
 - Classement des régimes,
 - Conventions sectorielles,
- Les amendements de la norme ;

2. Valorisation des engagements sociaux

- Hypothèses actuarielles ;
 - Table de mortalité,
 - Table de turnover,
- Hypothèses financières ;
- Taux d'intérêt,
- Cotisation sociale,
- Taux d'augmentation salariale
- Projection à l'année N+1 ;
- Cout des services rendus et charge d'intérêt ;
- Gains et pertes actuariels ;

2^{ème} journée

3. Cas pratiques :

- IDR ;
- Maladie ;
- Médaille du travail ;

4. Réalisation des tests de sensibilité :

- Changement de réglementation, taux d'actualisation, taux d'inflation médicale, taux d'augmentation salariale et choc sur la table de mortalité ;

5. Couverture des engagements sociaux :

- Reconnaissance d'un actif ;
- Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction : IFRIC 14 ;

6. Comptabilisation des engagements sociaux :

- Dispositions transitoires ;
- Impact sur le bilan ;

BA10

Optimisation de la gestion de trésorerie et maîtrise de la négociation bancaire

Intérêt

Le contexte actuel de la crise économique et financière, au niveau national et international, fragilise énormément les entreprises et augmente leur risque de défaillance. Selon des statistiques récentes, les difficultés de trésorerie que connaissent les entreprises constituent la principale cause de leur cessation de paiement. C'est dans ce sens qu'une société, brutalement confrontée à des problèmes de trésorerie, se trouve dans l'incapacité de réagir du fait qu'il n'y a pas de solutions miracles mobilisables immédiatement.

- Partant du principe que la situation de trésorerie est révélatrice de l'état de santé d'une entreprise, la gestion de la trésorerie, constitue dans toute

organisation, la préoccupation majeure et permanente de tout chef d'entreprise voulant se prémunir contre le risque de rupture du cash et assurer la pérennité de sa firme.

- Encore plus, la concurrence acharnée qui caractérise le secteur des assurances ne doit pas constituer un facteur de blocage pour l'épanouissement des meilleures sociétés de ce secteur. Au contraire, elle leur sert d'un pilier fort pour l'innovation et la diversification des produits et services financiers dans le sens de découvrir d'autres opportunités de placement plus rémunérateurs sur le marché.

Objectifs

- Les enjeux de la gestion des flux de trésorerie ;
- Les méthodes de perfectionnement des prévisions ;
- Les principales formules de placement (marché monétaire, marché financier, OPCVM, FCP) ;
- Les principales méthodes de financement (découvert, escompte commercial, financement des stocks, financement des exportations, cession des créances professionnelles ...) ;
- Les méthodes de calcul des intérêts : intérêts simples, intérêts composés, les taux proportionnels et les taux équivalents ;
- La négociation bancaire ;
- Le plan de trésorerie ;
- Les instruments de couverture contre le risque des taux d'intérêt
- Les instruments de couverture contre le risque de change ;

Public cible

- Les responsables des banques, des établissements financiers et des compagnies d'assurance sont concernés notamment :
- Trésoriers, Financiers, Comptables, Auditeurs,
- Front, Middle et back-offices,
- Contrôleurs de gestion, juristes et conformité,

Programme

1^{ère} journée

- **Gestion des flux de trésorerie et techniques de placement :**
- Processus de prévision des cash-flow et équilibrage des comptes ;
- Plan de Trésorerie prévisionnelle ;
- Budget de trésorerie ;
- Fonctions de pilote des flux ;
- Placement de trésorerie via le système bancaire ;
- Placement de trésorerie via le marché monétaire ;
- Placements de trésorerie via le marché financier ;
- Placement de trésorerie via la technique de la pension livrée ;

2^{ème} journée

- **Techniques de financement à court terme & calcul des coûts :**
- Financement bancaire classique ;
- Financement sur le marché financier ;
- Financements par des ressources spécifiques : lignes de crédit, Fonds spécialisés, crédits Fournisseurs, Crédits acheteurs ;
- Les conditions bancaires de placement et de financement ;
- Calcul des agios bancaires ;
- Calcul du taux effectif global TEG ;

3^{ème} journée

- **Gestion de risques de taux d'intérêt et de change :**
- Effets de la variation des taux d'intérêt sur les prix des dettes et des créances ;
- Gestion actif-passif / ALM ;
- Les mécanismes de couverture du risque de taux ;
- différents aspects du risque de change ;
- Evaluation du risque de change ;
- Fonctionnement et mécanismes des marchés des changes ;
- La cotation des devises ;
- Passation des ordres de change au mieux ou à cours limite ;
- Contrôle de la rémunération bancaire ;
- Nouveaux instruments de couverture du risque de change.

BA11

Les pensions livrées : des méthodes avancées pour une meilleure gestion de trésorerie

Intérêt

Les trésoriers des banques ont souvent besoin d'instruments de placements souples qui leur permettent d'optimiser sa trésorerie et de se prémunir contre les risques de crédit et de marché à l'instar de la technique de pension livrée qui, en outre, offre des avantages financiers, juridiques et prudentiels.

Pour bénéficier de ces avantages, le trésorier doit connaître parfaitement le mécanisme de la pension

livrée pour aboutir à une mise en place conforme répondant aux exigences de la Loi donnant droit à ces avantages spécifiques prévus.

Toutefois, les conditions de liquidité du marché peuvent venir limiter le recours à cet instrument de pension livrée en faveur d'autres techniques apparentées telles que la « vente à réméré » ou la technique de « prêt/emprunt de titres ».

Objectifs

- Maîtriser le montage juridique et financier de la pension livrée (Repo) ;
- Optimiser le choix des instruments de gestion de trésorerie ;
- Appréhender les risques inhérents aux pensions livrées ;
- Savoir utiliser les techniques de maîtrise de risques (haircut, appels de marges, calcul du solde de résiliation, etc.).

Public cible

- **Ce séminaire s'adresse aux cadres des banques, des établissements financiers et des intermédiaires en Bourse, notamment les responsables chargés de :**
 - Salles de marchés,
 - Gestion titres,
 - Back-office,
 - IT,
 - Conformité et gestion des risques,
 - Gestion du portefeuille refinançable,

Programme

1^{ère} journée

- **Généralités et caractéristiques du marché du Repo :**
 - Définition de la pension livrée ;
 - Contexte financier, utilisateurs (Banque Centrale, Banques, autres opérateurs) ;
 - La fonction de l'intermédiation de la pension livrée ;

2^{ème} journée

- **Le montage technique :**
 - Valorisation (pricing) des obligations du Trésor ;
 - Analyse des risques inhérents à la pension livrée ;
 - Les déterminants du taux de la pension livrée ;
 - Présentation et fonctionnement du Repo tripartite ;

3^{ème} journée

- **Méthodes de réduction de risques :**
 - Marge initiale de sécurité ;
 - Appels de marges ;

4^{ème} journée

- **Pricing, stratégies et gestion :**
 - Pratique des opérations de pension livrée ;
 - Coût de portage et arbitrage ;
 - Stratégies induites sur le marché monétaire ;
 - Stratégies possibles sur le marché obligataire ;
 - Les méthodes de comptabilisation ;
 - Les défaillances.

BA12

Gestion du collatéral : Processus d'optimisation des ressources de la banque

Intérêt

Ces dernières années, les renforcements de la réglementation prudentielle et les initiatives des régulateurs des marchés ont favorisé l'utilisation accrue du collatéral pour sécuriser les transactions et couvrir le risque de crédit. De ce fait, la gestion des actifs, titres ou liquidités remis en garantie devient un enjeu stratégique pour la banque dans la mesure où les critères d'éligibilité d'un collatéral et les niveaux de décote que lui sont associés exige une gestion prudente et pointue.

Il est aussi intéressant de noter qu'une grande partie des actifs susceptibles d'être éligibles à la collatéralisation sont en outre utilisés à d'autres fins, pour satisfaire les ratios de liquidité à court terme (LCR) et à long terme (NSFR), imposés par les accords de Bâle 3. À cela, s'ajoute le fait qu'il faut prendre en compte les coûts de règlement-livraison du collatéral, qui peuvent avoir un impact non-négligeable sur le coût total de la collatéralisation. Ces coûts peuvent être maîtrisés, grâce à un service post-marché intégré alliant la gestion du collatéral et la conservation d'actifs

Objectifs

- Comprendre les systèmes de gestion du collatéral : acteurs, processus et particularité ;
- Comprendre les différents contrats et conventions ;
- Comprendre les principes de suivi des risques de contrepartie et le rôle de la collatéralisation ;
- Maîtriser le calcul d'évaluation du collatéral ;
- Maîtriser la technique d'optimisation de la gestion du collatéral ;

Public cible

- Responsables des banques centrales chargés de la politique monétaire,
- Responsables de salles des marchés des banques de la place,
- Trésoriers des banques,
- Responsables Back-office,
- Responsables ALM,
- Auditeurs,

Programme

1^{ère} journée

- **Processus de collatéralisation et risque de contrepartie :**
 - Utilisations du collatéral ;
 - Chainage d'opérations de collatéralisation ;
 - Méthodes d'évaluation du collatéral ;
 - méthodes de réduction de risques (haircut, appel de marge, due diligence...);
 - Pilotage de la position collatéral/liquidité ;

2^{ème} journée

- **Valorisation du collatéral :**
 - Valorisation du portefeuille créances ;
 - Valorisation du portefeuille titres ;
 - Valorisation du pool ;
 - Processus de Règlement /Livraison ;

3^{ème} journée

- **Optimisation de la gestion du collatéral :**
 - Le service de gestion du collatéral : organisation des process ;
 - Les appels de marge ;
 - La gestion des substitutions ;
 - La gestion des réclamations.

BA13

La gouvernance bancaire : fondamentaux et principes de mise en œuvre

Intérêt

Les changements perpétuels du contexte économique durant ces dernières années et le renforcement des lois relatives aux contrôles financiers, ont incité les entreprises à renforcer leur système de management des risques et leur dispositif de gouvernance. Pour cela, la plupart des banques se basent sur le référentiel de contrôle interne pour la mise en œuvre d'un dispositif agile de gouvernance.

Dans la pratique, tout établissement bancaire définit une stratégie, puis la décline en objectifs auxquels

tous les processus devront répondre pour converger vers la réalisation de trois catégories d'objectifs :

- être en conformité par rapport aux lois et aux référentiels ;
- atteindre un niveau satisfaisant d'efficacité et d'efficience opérationnelle par rapport au plan stratégique ;
- assurer un système de reporting fiable de l'information financière.

Objectifs

- Maîtriser les bonnes pratiques de la gouvernance ;
- Comprendre les principes de la bonne gouvernance et les Best Practices ;
- Maîtriser les exigences d'un système de contrôle interne efficace ;
- S'approprier des outils de contrôle interne et l'approche fondée sur les risques ;

Public cible

- Cadres des départements risques des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements d'audit et d'inspection des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements de conformité des banques et des établissements financiers,
- Cadre des directions chargées des reporting financiers et comptables des banques et des établissements financiers,

Programme

1^{ère} journée

- **Réglementation bancaire sur le contrôle interne :**
 - La bonne gouvernance et son impact sur la performance de l'entreprise ;
 - Objectifs du contrôle interne ;
 - Risques bancaires ;
 - Obligations réglementaires spécifiques aux organismes financiers ;
 - Rémunérations des dirigeants ;
 - Le management des risques et les standards internationaux (ISO 31000, COSO, etc.) ;

2^{ème} journée

- **Architecture du contrôle interne :**
 - Les principes de la bonne gouvernance ;
 - La Conseil d'Administration : Structure, organisation et missions ;
 - Les administrateurs indépendants : nomination, rémunération et responsabilités ;
 - Le système de contrôle interne ;

3^{ème} journée

- **Outils de contrôle interne :**
 - Le contrôle permanent et le contrôle périodique ;
 - L'audit interne et l'approche fondée sur les risques ;
 - Méthodologie de conduite d'une mission d'audit ;
 - Rapports de contrôle interne.

BA14

Le contrôle de gestion de l'activité bancaire : fondamentaux et principes de mise en place

Intérêt

Le contrôle de gestion joue un rôle clé au sein des entreprises. Pour les établissements bancaires, il constitue un outil essentiel de mesure de performance en raison de la spécificité et la complexité de son secteur d'activités recouvrant différents métiers, différents produits, différents clients, différents points de vente, etc....

Pour répondre à cette diversité, le contrôle de gestion bancaire est conçu comme un processus dynamique de pilotage et d'animation au sein d'une structure décentralisée. Ainsi, les analyses de rentabilité et de

performances sont menées par un centre de profit, par produit, par client, ou par métier...

Bien que cette discipline soit introduite tardivement dans le secteur bancaire par rapport aux entreprises industrielles, elle a développé des nouvelles méthodes plus avancées donnant à cette fonction de contrôle les qualités d'une gestion avant-gardiste notamment en ce qui concerne l'allocation adéquate des ressources financières et non financières, la comptabilité analytique et l'évaluation des coûts de cession interne.

Objectifs

- Acquérir des connaissances de base du contrôle de gestion dans le milieu bancaire ;
- Connaître les éléments essentiels pour d'éventuelles missions ;
- Maîtriser les principaux leviers qui permettent au contrôleur d'apporter de la valeur, de se positionner comme un partenaire aux décideurs et de les aider dans la prise de décision ;

Public cible

- Cadres des départements risques des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements de conformité des banques et des établissements financiers,
- Cadres des départements d'audit et d'inspection des banques et des établissements financiers,
- Cadre des directions chargées des reporting financiers et comptables des banques et des établissements financiers,

Programme

1^{ère} journée

- **Les fondamentaux et le rôle du contrôle de gestion bancaire :**
 - Contrôleur de gestion : profil et place dans la banque ;
 - La fonction de contrôle de gestion, les missions et les objectifs ;
 - Le contrôle et le pilotage de la performance ;
 - Les outils de gestion (normes, procédures, tableaux de bords, etc.) ;
 - L'utilisation des outils au sein des différents services ;
 - Les points d'amélioration et les mesures correctives ;

2^{ème} journée

- **Le pilotage économique :**
 - Les méthodologies de construction budgétaire ;
 - Produire les éléments de gestion à l'élaboration de plans stratégiques et des projets de la banque ;
 - Le cycle budgétaire d'une banque ;
 - La mise en place de nouveaux outils informatiques de gestion ;

3^{ème} journée

- **Le processus budgétaire :**
 - Les méthodologies de construction budgétaire ;
 - Les tableaux de bords et synthèse de commentaires de l'activité ;
 - Reporting et prévisions ;
 - Les autres points clés : les ratios financiers et les analyses économiques, gestion Actif /Passif, La politique de prix de transfert.

BA15

Organisation et fonctionnement des marchés domestiques en devises & nouvelles mesures de contrôle de risques de change

Intérêt

La nouvelle réglementation de la Banque centrale de Tunisie (circulaire 2021-03 relative à l'organisation et fonctionnement des marchés domestiques en devises) a introduit des assouplissements quant aux échanges de liquidité en devises sur le marché interbancaire tout en harmonisant les anciennes dispositions relatives aux règles de fonctionnement des marchés en devises (circulaire n°2016-01, circulaire n°92-13 et circulaire n°97-08).

Selon les nouvelles dispositions de la circulaire 2021-03, les transactions sur le marché monétaire en devises, y compris les opérations sur instruments de couverture, sont obligatoirement traitées entre les Intermédiaires Agréés via le système Reuters Dealing et/ou le système Bloomberg.

Ainsi, l'intermédiaire agréé ayant opté d'utiliser le système Reuters Dealing d'une manière exclusive ou parallèlement avec le système Bloomberg doit installer la solution « Trade Reporting » fournie par la société Refinitiv.

Toutefois, l'intermédiaire agréé choisissant d'utiliser le système de la société Bloomberg est tenu d'autoriser cette dernière à permettre à la Banque Centrale de

Tunisie de consulter les transactions effectuées sur cette plateforme.

Dans la même optique d'orientation, la circulaire de la BCT n° 2021-02 relative aux instruments de couverture contre les risques de change a introduit de nouveaux instruments de marché pour se couvrir contre les risques de changes et les fluctuations des prix des produits de base. A cet égard, les intermédiaires agréés sont autorisés à effectuer des opérations de swap de devises (Cross currency swap – CCS) de type devises/dinar et devises/devises avec leurs clients au titre de leurs opérations financières en devises réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

A cet égard, les intermédiaires agréés sont expressément autorisés à effectuer entre eux des swaps de devises sous la forme devises/dinar et devises/devises pour se couvrir contre le risque de change encouru sur le portefeuille de swaps de devises effectués avec leurs clients. De même, ils sont aussi autorisés à effectuer avec les organismes financiers étrangers des opérations de swap de devises sous la forme devises/devises pour se couvrir contre le risque de change encouru sur le portefeuille de swaps de devises effectués avec leurs clients.

Objectifs

- Appréhender les principes et les objectifs de la refonte du marché des changes et les apports des circulaires n° n°2021-02 et 2021-03 ;
- Maitriser les règles de fonctionnement des opérations de change au comptant et des opérations de change à terme ;
- Comprendre le rôle des TDM pour l'animation du marché ;
- Prendre connaissance des formes d'intervention de la BCT sur le marché monétaire en devises ;
- Maitriser les plateformes Reuters et Bloomberg ;
- Comprendre les principes de fonctionnement des marchés des options et des swaps ;

Public cible

Les cadres des établissements bancaires et de l'ONP sont exclusivement concernés par cette formation, qui est destinée notamment aux :

- Responsables des salles de marchés,
- Responsables du Back-office,
- Responsables IT,
- Responsables conformité et risques,
- Responsables stratégie et organisation,

Programme

1^{ère} journée

- **Réformes du marché des changes & Instruments de couvertures des opérations à terme :**
 - Evolution du cadre légal et réglementaire ;
 - Les TDM : conditions d'admission et rôle d'animation et d'apport de liquidité ;
 - Systèmes de cotation des transactions des changes ;
 - Les axes d'une politique de couverture : marché des options et du swap ;
 - Les contrats de couverture contre les fluctuations des prix des produits de base ;

2^{ème} journée

- **Le marché monétaire en devises & règles de gestion des risques :**
 - Interventions de la banque centrale en tant que fournisseur de liquidité ;
 - Interventions de la banque centrale en tant que régulateur : pilotage du taux de change ;
 - Modalités et règles de gestion des risques : position nette globale en devises, limites de risques...
 - Les comptes auprès des correspondants étrangers dédiés aux opérations de couverture ;
 - Dépôt de garantie, appel de marge ;
 - Valorisation du portefeuille swap ;
 - Position nette globale en devises ;

BA16

Les opérations de commerce international : dispositif réglementaire et techniques de financement

Intérêt

Les opérations du commerce international se caractérisent par l'importance des échanges transfrontaliers et l'ampleur de leur réglementation sur le plan international. Elles sont régies et appuyées par une multitude d'accords de libre-échange.

Néanmoins, les risques nés des opérations de commerce international peuvent intégrer des risques économiques, des risques politiques, des risques commerciaux, des risques de change et d'autres risques comme les risques culturels et environnementaux. In fine, la gestion des risques du commerce international est le facteur principal qui détermine la documentation

et les méthodes de paiement utilisées par l'importateur et l'exportateur. A cet égard, les banques sont contraintes de connaître en détail les procédures et formalités de commerce international ainsi que sur ses outils et instruments spécifiques tels que les lettres de crédit, les crédits acheteurs, les garanties, les produits de compensation et de paiement, le financement structuré du commerce et des matières premières ainsi que les produits de change.

Les règles de compliance avec la douane et de lutte contre la criminalité financière font aussi partie des enjeux les plus importants du commerce international.

Objectifs

- Appréhender et analyser l'ensemble des étapes d'une transaction internationale ;
- Acquérir les bons réflexes, disposer des outils adéquats et des solutions adaptées pour réussir le montage et le financement des transactions internationales ;
- Maîtriser la réglementation de la Banque Centrale en matière de commerce international ;
- Être capable de discerner les risques, pièges et litiges potentiels ;

Public cible

- Direction de bancaire étranger et de commerce extérieur,
- Direction de crédit,
- Direction de risques,
- Direction des garanties,
- Direction du front, middle-office et back-offices,
- Direction juridique,
- Direction de conformité,

Programme

1^{ère} journée

- **Environnement international et gestion administrative des transactions :**
 - Déroulement d'une transaction de commerce international ;
 - Chronologie des risques liés à une transaction de commerce international ;
 - Exigences documentaires à l'international ;

2^{ème} journée

- **Comprendre l'utilisation des Incoterms 2020 :**
 - Importance des Incoterms ;
 - Le transport international et les conditions de vente ;
 - Les procédures douanières ;
 - Eléments et conséquences du choix d'un Incoterm ;

3^{ème} journée

- **Maîtrise et garanties des paiements internationaux :**
 - Gestion des risques de non-paiement ;
 - Le choix de la technique et des instruments de paiement ;
 - Couverture du risque de change ;

BA17

Les comptes consolidés selon les normes IFRS : méthodes et processus d'élaboration

Intérêt

Le passage des comptes individuels vers les comptes consolidés selon la norme IFRS 10 : «états financiers consolidés» nécessite de nombreux retraitements (contrats de location, instruments financiers, impôts différés...) qui s'appliquent aux entités économiques tenues de publier des comptes consolidés à savoir les sociétés mères qui contrôlent ses filiales de manière exclusive ou conjointe ou sur lesquelles elles exercent une influence notable.

L'IFRS 10 présente un modèle de consolidation unique qui s'applique à toutes les entités économiques. Il s'agit de procéder à une intégration globale des comptes

des filiales dans ceux de la société mère (sauf pour les sociétés d'investissement pour lesquelles on applique l'IFRS 9). En d'autres termes, il s'agit d'additionner ligne à ligne les comptes des filiales à ceux de la société mère. Mais, pour que la consolidation soit correcte, il faut effectuer certains travaux préalables d'harmonisation du moment où la filiale et la société mère peuvent ne pas utiliser les mêmes règles de comptabilisation (taux et méthodes d'amortissement, règles d'évaluation des stocks...etc). En plus, il faudrait procéder également à une élimination de certaines opérations internes telles que les prêts emprunts intra-groupes.

Objectifs

- Maîtriser la problématique de la consolidation des comptes à la fois dans ses objectifs, dans ses méthodes et ses outils ;
- Actualiser ses connaissances et anticiper les effets attendus de l'entrée en vigueur des normes IFRS pour le secteur bancaire tunisien ;
- Participer aux travaux comptables empiriques sur les enjeux et les méthodes de l'établissement des états financiers consolidés ;
- Comprendre les principes de la consolidation ainsi que les écritures spécifiques à cette technique fournie par IFRS 10 (élimination de comptes réciproques et de résultats internes, écritures d'homogénéisation) ;

Programme

1^{ère} journée

- Caractéristiques du référentiel international IFRS : éclairages sur les grands principes ;
- Objectifs attendus de la migration du secteur bancaire vers les normes IFRS ;
- Application de la juste valeur dans les états financiers : les approches de valorisation des actifs financiers (Mark to market, Mark to model) ;
- Les impacts financiers globaux : les fonds propres, les avantages sociaux...etc ;
- Les impacts organisationnels ;

2^{ème} journée

- Cadre réglementaire et obligation d'établir des comptes consolidés : IFRS 10, IFRS 12, NC35 ;
- Divergences entre normes NCT et IFRS ;
- Processus de migration du secteur bancaire vers les normes IFRS ;

3^{ème} journée

- Champ de consolidation : différents types de contrôle (exclusif, conjoint, influence notable) ;
- Exclusions du champ de consolidation ;
- Calcul des pourcentages de droits de vote ;
- Méthodologie de l'intégration globale et proportionnelle, de la mise en équivalence ;
- Cas pratiques ;

4^{ème} journée

- Travaux de retraitements : retraitements obligatoires, élimination des écritures fiscales, élimination des écritures intra-groupe, homogénéisation des comptes ;
- Calcul de l'écart d'évaluation, l'écart d'acquisition ;
- Comptabilisation des écritures au journal de consolidation ;
- Détermination des impôts différés ;
- Répartition des capitaux propres.

BA18

La réglementation de change : les nouvelles mesures d'assouplissement

Intérêt

Dans l'objectif d'encourager l'investissement en devise et booster l'économie nationale, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a décidé en 2019 et 2020 plusieurs mesures d'assouplissement de change touchant aussi bien les opérations en capital que celles de commerce extérieur. Il s'agit de :

- Nouveaux créneaux d'investissements en devise par des opérateurs résidents et non-résidents (circulaire n°2018-14),
- L'ouverture des comptes startup en devises (circulaire n°2019-01),
- Nouveaux assouplissements de gestion des comptes AVA (circulaire n°2020-03), et

- L'émission de cartes technologiques de paiement international (circulaire n°2019-02),

L'application de ces mesures par les banques au profit de sa clientèle, engendre nécessairement un besoin de mise à niveau logistique et une formation spécifique pour les cadres travaillant sur ces dossiers et ce, dans une logique d'améliorer le taux de satisfaction clientèle et de satisfaire les exigences réglementaires de la BCT.

Le workshop traitera des cas pratiques en simulant des opérations réelles tout en faisant ressortir l'aspect de reporting aux services concernés de la BCT.

Objectifs

- Appréhender l'intérêt des assouplissements de change opérées ;
- Maîtriser la technique bancaire liée aux opérations des transferts courants et en capital ;
- Comprendre le fonctionnement de la plateforme de la BCT dédiée aux différentes opérations de transfert ;
- Identifier les risques de change et maîtriser les principales techniques de couverture ;
- Saisir les étapes de reporting à la BCT ;

Public cible

- Cette formation est destinée principalement aux cadres bancaires chargés :
 - De la conformité et des aspects juridiques,
 - De back-office,
 - De l'audit,
- Des opérations de commerce extérieur,
- Des opérations de transfert de la clientèle,
- Des opérations de financement sur des lignes extérieures,

Programme

1^{ère} journée

- 1. Introduction générale à la réglementation des changes :**
 - Notions fondamentales des dispositions de change et concept de résidence ;
- 2. Les comptes STARTUP en devises :**
 - Les autres comptes en devises des sociétés résidentes ;
 - Les comptes professionnels en devises ;
 - Les comptes négoce international ;
 - Les comptes startup en devises :
 - Introduction à la notion de la société startup ;
 - Les comptes startup en devises (Circulaire BCT n°2019-01 du 30/01/2019) ;

2^{ème} journée

- 3. Les mesures en matière des règlements financiers des importations et des exportations (Circulaire BCT n°2020-02 du 04/02/2020) ;**
- 4. Les mesures en matière d'allocation pour voyage d'affaires (Circulaire BCT n°2020-03 du 04/02/2020) ;**
- 5. La nouvelle circulaire relative aux emprunts en devises Circulaire BCT n°2020-13 du 02/06/2020).**



BA19

Instruments de couverture contre les risques de change : conditions d'application de la circulaire aux intermédiaires agréés n° 2021-02

Intérêt

La circulaire de la BCT n° 2021-02 relative aux instruments de couverture contre les risques de change a autorisé les intermédiaires agréés d'effectuer des opérations de change à terme avec leur clientèle tout en introduisant des nouveaux instruments de couverture contre les risques de changes et de fluctuation des prix des produits de base.

Ainsi, les intermédiaires agréés sont autorisés à effectuer avec les clients des opérations de swap de devises (Cross currency swap – CCS) de type devises/dinar et devises/devises au titre de leurs opérations commerciales et financières réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le même esprit, les intermédiaires agréés sont aussi autorisés à effectuer avec les organismes

financiers étrangers des opérations de swap de devises sous la forme devises/devises pour se couvrir contre le risque de change encouru sur le portefeuille de swaps de devises effectués avec leurs clients.

Selon les dispositions de la même circulaire, les intermédiaires agréés peuvent conclure avec les clients des options de change devises/dinar et devises/devises au titre des opérations commerciales et financières réalisées conformément à la réglementation en vigueur. Ils peuvent à cet effet proposer à leur clientèle, dans le cadre d'une même opération commerciale ou financière, une option de change d'achat ou de vente, une combinaison d'options de change ou une combinaison d'option de change et de contrat de change à terme.

Objectifs

- Appréhender la profondeur de la refonte du marché des changes et les apports des circulaires n° n°2021-02 et 2021-03 ;
- Maîtriser les règles de fonctionnement des opérations de change au comptant et des opérations de change à terme ;
- Comprendre les principes de fonctionnement des marchés des options et des swaps ;
- Analyser le rôle des TDM pour l'animation du marché ;
- Prendre connaissance des formes d'intervention de la BCT sur le marché monétaire en devises ;

Public cible

Les cadres des établissements bancaires et de l'ONP sont exclusivement concernés par cette formation, qui est destinée notamment aux :

- Responsables des salles de marchés,
- Responsables du Back-office,
- Responsables IT,
- Responsables conformité et risques,
- Responsables stratégie et organisation,

Programme

1^{ère} journée

- Profondeur de la refonte du marché des change : évolution du cadre légal et réglementaire ;
- Les TDM : conditions d'admission et rôle d'animation et d'apport de liquidité ;
- Interventions de la banque centrale en tant que fournisseur de liquidité ;
- Les nouveaux instruments de couverture : objectifs de l'innovation ;

2^{ème} journée

- Les axes d'une politique de couverture : marché des options et du swap ;
- Les contrats de couverture contre les fluctuations des prix des produits de base ;
- Les comptes auprès des correspondants étrangers dédiés aux opérations de couverture ;
- Valorisation du portefeuille swap ;
- Position nette globale en devises.

BA20

Crédit Bureau : une alternative pour les banques et les établissements financiers en vue d'une meilleure maîtrise du marché du crédit

Intérêt

Récemment autorisée en Tunisie par le décret-loi n° 2022-2 du 4 janvier 2022, l'activité de crédit bureau a suscité un intérêt croissant des professionnels pour cadrer exactement le rôle des sociétés d'informations sur les crédits et ce, en relation avec la centrale des risques de la Banque Centrale de Tunisie. Conceptuellement, la création d'un « crédit bureau » a pour objectifs de :

- faciliter l'accès au crédit aux PME,
 - prévenir contre l'endettement croisé et le surendettement, et
 - d'assurer le suivi du comportement des emprunteurs,
- Ainsi, l'ensemble des parties prenantes bénéficient d'un

certain nombre d'avantages liés au fonctionnement du « crédit bureau » grâce à une circulation partagée d'informations fiables sur les demandeurs de financement.

Plus généralement, la mise en place d'un « crédit bureau » constitue un modèle de gestion responsable de crédit pendant son cycle de vie. Un tel système permet alors d'assurer la protection des consommateurs et des données que leurs sont liées tout en fournissant un code de conduite ou « best practice » à l'ensemble des opérateurs sur le marché de crédit.

Dans cette logique, le « crédit bureau » contribue à une réduction substantielle des créances bancaires douteuses.

Objectifs

- Appréhender les enjeux économiques, financiers et réglementaires de la création des sociétés de « crédit bureau » ;
- Découvrir l'utilité et la richesse du rôle de « crédit bureau » ;
- Développer des nouvelles approches de gestion de risque de crédit ;
- Acquérir des compétences et des bonnes pratiques de gestion et traitement de l'information financière ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment :

- Responsables des départements de crédit,
- Analystes chargés des dossiers de financement,
- Responsables chargés de suivi des engagements,
- Responsables chargés de déclaration des engagements,
- Responsables du contrôle de la conformité et du contrôle interne,

Programme

1^{ère} journée

- **Genèse de la fonction de « crédit bureau » :**
 - Cadre réglementaire ;
 - Conventions juridiques ;
 - Objectifs visés ;
 - Les intervenants (BEF, opérateurs, BCT, AMC...);

2^{ème} journée

- **Organisation et mise en place de « crédit bureau » :**
 - Conditions financières d'exercice ;
 - Règles minimales d'organisation ;
 - Dispositif technique et logistique ;
 - Obligations et responsabilités ;
 - Principales diligences.

BA21

Enjeux de la digitalisation et de gestion des comptes bancaires : responsabilités et risques additionnels du banquier

Intérêt

Selon la déontologie de l'activité bancaire, l'ouverture d'un compte est conditionnée préalablement à la collecte et vérification par les établissements bancaires des trois éléments suivants :

- 1- Toute pièce justifiant l'identité du futur client, telle que CIN, passeport, carte de séjour...
- 2- Justificatifs de lieu de résidence (adresse de domicile) sur la base des documents officiels tels que certificat de propriété, quittance de loyer, facture STEG, SONEDE, etc.,
- 3- Dépôt de spécimen de signature,

D'autres éléments d'informations sont par ailleurs exigés par les banques pour leur permette de s'enquérir avec certitude sur les sources de revenus de leurs clients potentiels. Parmi les pièces les plus usuellement demandées, le bulletin de salaire, l'affiliation à la sécurité sociale, le quitus fiscal...etc.

Néanmoins et devant la digitalisation des services bancaires, accélérée nettement par la crise sanitaire de covid-19, l'ouverture des comptes est désormais

effectuée en ligne et par conséquent, engendre à la banque des responsabilités additionnelles notamment en matière des diligences à observer au niveau de contrôle et vérification des renseignements intéressant aussi bien la phase de l'ouverture que celles de fonctionnement et de clôture. L'on cite à titre indicatif les aspects concernant :

- l'identification correcte de son interlocuteur pour s'assurer en permanence que les messages en provenance de la clientèle ne fassent l'objet altérations lors de leur transfert,
- la garantie de la confidentialité de ces messages échangés,
- la capacité de prévoir et gérer les risques liés aux nouveaux modes de communications par les appels vidéo utilisés dans les processus d'ouverture de comptes bancaires (webcam ou smartphone),
- l'engagement d'assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel (loi n°2004-63).

Objectifs

- Appréhender les aspects juridiques et opérationnels quant à l'ouverture et fonctionnement des comptes bancaires dans leur ensemble (comptes ordinaires & spéciaux) ;
- Comprendre les implications de la digitalisation sur les processus d'ouverture, fonctionnement et clôture des comptes bancaires ;
- Dresser un bilan comparatif entre la banque classique et digitalisée ;
- Cerner les enjeux de la concurrence des services bancaires à l'ère de la digitalisation ;

Public cible

- Responsables d'agences, les chargés de clientèle,
- Le personnel en charge des ouvertures, gestion et suivi des comptes clients,
- Cadres bancaires travaillant dans le département juridique et de la conformité,
- Cadres bancaires travaillant dans le département d'audit,
- Cadres bancaires travaillant dans le département risque,
- Cadres bancaires travaillant dans le département back-office,

Programme

1^{ère} journée

- **Exigences réglementaires régissant les comptes bancaires :**
 - Typologie des comptes et conditions d'ouverture de comptes (KYC) :
 - Comptes de dépôts ;
 - Comptes courants ;
 - Comptes de paiement ;
 - Wallet digital ;
- **Services bancaires de base :**
 - Services bancaires gratuits ;
 - Conditions de clôture des comptes ;
 - Gestion des moyens de paiement ;
 - Attribut de la qualité de service ;
- **Gestion des réclamations et risques liés au fonctionnement de compte**

2^{ème} journée

- **Digitalisation de l'ouverture des comptes et des services bancaires :**
 - Nouveau contexte :
 - Nouvelles technologies ;
 - Nouveaux acteurs ;
 - Nouveaux enjeux ;
 - Transformation digitale des banques :
 - E-Banking ;
 - Mobile banking ;
 - Neobank ;
 - Regtech/Fintech ;
 - Les comptes bancaires en ligne :
 - Processus d'ouverture (E-KYC), de fonctionnement et de clôture ;
 - Risques additionnels pour la banque ;
 - Solutions innovantes de mitigation des risques :
 - Authentification forte.

BA22

L'assurance-vie : Mécanismes techniques et règles de gestion financière

Intérêt

L'assurance est un mécanisme de partage des risques, de sorte qu'ils se compensent entre eux. C'est ce que l'on appelle le principe de la mutualisation des risques. Lorsqu'un risque est trop important pour être pris en charge par l'assureur seul (risques industriels, raffineries...), celui-ci a recours à deux techniques de division des risques qui peuvent être mises en œuvre en même temps : la coassurance et la réassurance. La réglementation impose aux sociétés d'assurance des règles de gestion très strictes, garantissant aux assurés que l'assureur sera toujours en mesure de tenir ses engagements contractuels.

Le contrat d'assurance repose sur les engagements réciproques qui lient la société d'assurances et l'assuré

et dont les caractéristiques sont détaillées dans les documents contractuels :

1- Les conditions générales sont communes à l'ensemble des assurés garantis auprès de la même société d'assurances, pour un type de contrat déterminé (multirisques habitation, assurance automobile...). Elles expliquent le fonctionnement du contrat et détaillent l'ensemble des garanties ;

2- Les conditions particulières personnalisent le contrat et adaptent les garanties au risque effectivement couvert.

Objectifs

- Approfondir ses connaissances du fonctionnement d'une compagnie d'assurance-vie ;
- Appréhender les principes de tarification, les bases réglementaires et les taux financiers utilisés ;
- Analyser le bilan et le compte de résultat des compagnies d'assurance-vie ;
- Connaître l'évolution des produits et du marché ainsi que les obligations de conseil et d'information ;

Programme

1^{ère} journée

- **Principaux mécanismes de l'assurance et les solutions/produits :**
 - Le marché de l'assurance vie ;
 - Actuariat et technique en assurance de personnes ;
 - Calcul de la prime pure ;
 - Calcul de la prime commerciale ;
 - Tables de mortalité ;
 - Bénéfice de mortalité et financier ;
 - Notion de provision mathématique ;
 - Actif général.

2^{ème} journée

- La gestion financière en assurance-vie ;
- Normes IFRS des assurances ;
- La fiscalité en cas de vie ;
- Gestion actif / passif (ALM),
- Spécificités de l'organisation de l'ALM en assurance-vie.

3^{ème} journée

- **Marge de solvabilité des sociétés d'assurance-vie :**
 - Principaux enjeux ;
 - Le contrat de capitalisation est une alternative à l'assurance-vie ;
 - Le cadre réglementaire de la protection de la clientèle ;
 - Les directives européennes : Solvency & Solvency II ;

BA23

Gestion ALM des compagnies d'assurance : Techniques de calcul et modélisation

Intérêt

La mise en place d'un dispositif de gestion actif / passif dans une compagnie d'assurance permet d'établir une projection des flux d'un portefeuille d'assurance et d'évaluer au plus juste les risques inhérents. Il permet également de piloter la rentabilité du portefeuille en fonction de sa maturité. Ainsi, le choix du modèle de projection constitue un événement majeur pour une compagnie d'assurance qu'il convient de le traiter dans le cadre d'un projet stratégique dédié.

La spécification des attentes du métier en termes de données à calculer et des performances sont autant de critères à prendre en compte pour choisir le modèle qui devrait produire des résultats fiables et auditables à même de permettre d'anticiper les choix stratégiques et les réformes à envisager en fonction de l'évolution des indicateurs de performance du secteur et de la conjoncture d'une manière générale.

Objectifs

- Appréhender les composantes de la gestion actif / passif d'un assureur ;
- Diagnostiquer les besoins et solutions financières selon les natures de métiers et d'acteurs ;
- Maîtriser les calculs actuariels utilisés en ALM ;
- Comprendre la logique de couverture des risques de passif par les compagnies d'assurance ;

Public cible

- **Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres notamment des directions suivantes :**
 - Direction juridique,
 - Direction financière et comptable,

Programme

1^{ère} journée

- **Le marché de l'assurance et principes de gestion ALM :**
 - Vision globale de l'activité d'un assureur ;
 - Les principes de projection du bilan ;
 - Les différents types de modèles actuariels ;
 - Les paramètres des modèles actuariels et leurs utilisations ;
 - L'inventaire des risques du passif ;
 - Les principes de base de l'ALM ;
 - La mise en place d'une gestion ALM dans une compagnie d'assurance ;
 - La structure du modèle actif-passif ;

2^{ème} journée

- **Gestion du passif :**
 - Typologie des contrats ;
 - L'inventaire des risques du passif ;
 - Transfert de risque via réassurance ;
 - Éléments de modélisation sur les passifs ;

3^{ème} journée

- **Gestion des actifs :**
 - Notion d'actifs en représentation ;
 - Construction de l'allocation d'actifs ;
 - Typologie de gestion ;

4^{ème} journée

- **Techniques de modélisation ALM :**
 - Les principes de projection du bilan ;
 - Approche modulaire et méthode de constitution ;
 - Enjeux et complexités de mise en œuvre.

BA24

La jurisprudence de la cour de cassation et les tendances actuelles en matière d'indemnisation des préjudices liés aux accidents de la circulation

Intérêt

Répondant à des préoccupations pratiques des assureurs, cette formation vise à renforcer les capacités des différents intervenants dans le processus d'indemnisation des préjudices résultant des accidents de la circulation. Elle permettra de développer les compétences en matière de choix de techniques et procédures d'indemnisation en dépit de l'existence des divergences jurisprudentielles en la matière.

L'objectif étant d'arriver à des solutions juridiques claires permettant au secteur des assurances d'améliorer son dispositif opérationnel de règlement des sinistres de la manière la plus efficace possible.

Pour ce faire, le programme du séminaire prévoit, en plus d'une présentation académique, un temps suffisant pour l'étude des cas pratiques récents en se référant à une documentation riche préparée à cette fin.

Objectifs

- Maîtriser le régime et fondement de la responsabilité civile liée à l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur ;
- Appréhender l'évolution du dispositif d'indemnisation des préjudices liés aux accidents de la circulation (corporel, économique, moral ...);
- Prendre connaissance des principes et des avantages des procédures de régularisation à l'aimable ;
- Comprendre les procédures judiciaires (différentes juridictions, contentieux ...);

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres notamment des directions suivantes :

- Direction juridique,
- Direction financière et comptable,
- Direction du contentieux,
- Direction technique,
- Responsables des succursales,
- Agents généraux et courtiers,

Programme

1^{ère} journée

- Régime et fondement de la responsabilité civile liée à l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur ;
- Evolution du dispositif d'indemnisation des préjudices liés aux accidents de la circulation (corporel, économique, moral ...);
- Echelle de limitation des responsabilités ;
- Nouvelles tendances jurisprudentielles ;
- Examen des cas pratiques ;

2^{ème} journée

- Procédures de régularisation à l'aimable et judiciaire : principes et avantages ;
- Le fonds de garantie des victimes des accidents de la circulation ;
- Impacts sur la rentabilité des activités des compagnies (amélioration des indicateurs de performance) ;
- Examen des cas pratiques ;

3^{ème} journée

- Apport de la digitalisation ;
- Etude des cas réels.

BA25

La fraude en assurance automobile : L'apport de la centrale des risques

Intérêt

Depuis de longues années, l'assurance automobile connaît un essor important d'activité en attirant une large gamme des assurés en adéquation avec l'existence d'un parc composé d'environ 2 millions de véhicules. D'après les statistiques de la Fédération tunisienne des sociétés d'assurance (FTUSA), les primes émises en assurance auto se sont élevées à 1 067 MDT en 2019 contre 978 MDT en 2018, soit une augmentation de 9%.

En conséquence, cette activité reste fortement exposée à des pratiques abusives et à des actes frauduleux qui occasionnent des risques additionnels à la profession.

Pour atténuer ces risques et lutter contre les tentatives de fraude à l'assurance, la profession a mis en place, entre autres, une centrale des risques destinée à généraliser les formulaires de déclaration des risques et à aider la détection facile de la fraude. En effet, ladite centrale permettra aux compagnies d'assurances de partager l'information et de fournir, en temps réels, les informations nécessaires au processus de souscription et de déclaration donnant ainsi lieu à une source officielle et crédible d'informations pour les assureurs.

Objectifs

- Connaître les différents types de fraudes ;
- Prendre connaissance des méthodes de réduction des risques liés aux fraudes ;
- Savoir utiliser les données de la centrale des risques pour mitiger les risques de fraudes ;
- Maîtriser les règles de fonctionnement de la centrale des risques ;
- Appréhender l'intérêt des déclarations mutuelles des informations sur les contrats d'assurances ;

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres des directions suivantes :

- Direction technique,
- Direction financière et comptable,
- Direction juridique,
- Direction du contentieux,
- Responsables des succursales,
- Agents généraux d'assurance,

Programme

1^{ère} journée

- **Le marché des assurances auto : états des lieux et perspectives de développement :**
 - Principes juridiques et techniques de l'assurance ;
 - Le contrat d'assurance auto ;
 - La classification des assurances ;
 - Les points forts et les points faibles du marché ;
 - Le phénomène de la fraude à l'assurance automobile ;
 - Définition de la fraude et les types de fraude ;

2^{ème} journée

- **La centrale des risques et son apport :**
 - Architecture générale de la solution de la centrale des risques : principes et fonctionnalités ;
 - Exploitation des données fournies par la centrale ;
 - Méthodes de réduction des risques (risque de fraude, risque opérationnel) ;
 - Perspectives de développement de la centrale (création d'un écosystème approprié) ;
 - Les outils de lutte contre la fraude ;
 - La mise en place du système bonus-malus et avec un tarif réglementé ;
 - Impact de la centrale des risques sur la limitation de la fraude à l'assurance.

BA26

Cybercriminalité et cybersécurité dans l'économie digitale

Intérêt

Le « risque cyber » désigne l'ensemble des risques liés à l'usage des technologies numériques. Les cyberattaques trônent au sommet des principaux risques que craignent le plus les banquiers. Acquérir une meilleure culture de la sécurité numérique et s'approprier les fondamentaux liés à la cybersécurité

sont devenus essentiels pour assurer une cyber protection opérationnelle efficace.

A l'issue de cette formation, le participant sera en mesure d'identifier ses besoins en termes de sécurité numérique et adapter son comportement en matière de cyber-protection.

Objectifs

- S'approprier les enjeux de la cybersécurité ;
- Cerner les risques propres au système digital ;
- Lister les infractions en rapport à la cybercriminalité ;
- Acquérir la capacité opérationnelle d'intégrer ces risques dans la réalisation des contrôles.

Public cible

- Responsables conformité et risques,
- Responsables de sécurité informatique,
- Cadres chargés de l'organisation et de l'Informatique,
- Responsables stratégie et digitalisation,
- Cadres chargés de la monétique et des paiements,
- Cadres chargés de la gestion de trésorerie,
- Cadres chargés de l'exploitation et le personnel des agences,

Programme

1^{ère} journée

- **Identifier le contexte et les enjeux de la cybersécurité :**
 - Comprendre les enjeux de la cybersécurité ;
 - Connaitre les notions de base et les objectifs en sécurité informatique ;
 - S'approprier le vocabulaire cyber ;
- **Risques spécifiques à la sécurité de l'information et les dispositifs associés :**
 - Les tâches à réaliser pour identifier les risques ;
 - Méthodes d'identification du risque ;
 - Les scénarios du risque ;
 - Les techniques d'évaluation du risque ;

2^{ème} journée

- **Qualifier les cyberattaques et leur qualification pénale :**
 - Infractions spécifiques aux technologies de l'information et de la communication ;
 - Les procédures extrajudiciaires ;
 - Les obligations de notification ;
 - Infractions dont la commission est liée ou facilitée par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
 - Mettre en place les fondamentaux d'une hygiène numérique ;
 - Adopter une organisation et des postures adaptées ;
 - Mettre en place des mesures de protection.

BA27

Digitalisation des contrats d'assurance : avantages et processus de réforme

Intérêt

Les compagnies d'assurance sont aujourd'hui en face de la révolution digitale. Elles doivent s'adapter aux nouveaux comportements de ses clients qui ont parfaitement intégré le digital dans leurs modes de consommation au quotidien. Cela s'illustre par les nouvelles exigences des assurés et leur volonté de bénéficier de meilleurs services à moindre coût. Il est donc nécessaire pour les assureurs d'optimiser à la fois la qualité de leurs services mais également l'expérience client qui devient un véritable moteur de développement des métiers.

In fine, la transformation digitale d'une compagnie d'assurance consiste surtout à faire évoluer son activité, dans un monde digital et connecté, autour de trois axes fondamentaux :

- 1- Digitalisation des processus,
- 2- Satisfaction de clients, et
- 3- Innovation des produits et services.

Objectifs

- Appréhender les enjeux de la digitalisation (intensification de contact clients à distance) ;
- Comprendre le marketing digital ;
- Prendre connaissance de préalables à une transition digitale ;
- Maîtriser la préparation de feuille de route de transition ;

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres des directions suivantes :

- Direction technique,
- Direction financière et comptable,
- Direction juridique,
- Direction du contentieux,
- Responsables des succursales,
- Agents généraux d'assurance,

Programme

1^{ère} journée

- **Espace client :**
 - Consultation des contrats et des sinistres à distance ;
 - Renouvellement des contrats et paiement en ligne ;
 - Chargement des bonus en ligne ;
 - Assistance en ligne : liaison en ligne avec des opérateurs d'assistance ;

2^{ème} journée

- **Exploitation des données en masse :**
 - Smart contracts : utilisation de la Blockchain ;
 - Analyse comportementale de la clientèle : utilisation de Big Data ;
 - Intelligence artificielle (POC) : automatisation des processus.

BA28

La fiscalité des compagnies d'assurance

Intérêt

Compte tenu des spécificités des entreprises d'assurance, une simple connaissance de la fiscalité générale, bien que nécessaire, ne permet pas d'identifier les risques et enjeux spécifiques à ce secteur dans la détermination du résultat fiscal. Afin d'optimiser ses

pratiques, Il est donc essentiel de maîtriser les règles et les régimes fiscaux spécifiques qui sont susceptibles d'impacter la détermination de l'impôt sur les sociétés des entreprises d'assurance.

Objectifs

- Appréhender l'environnement fiscal d'une compagnie d'assurances ;
- Analyser les spécificités de la détermination du résultat fiscal ;
- Établir les états fiscaux de la liasse fiscale ;

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres des directions suivantes :

- Direction financière et comptable,
- Direction juridique,

Programme

1^{ère} journée

- **Fiscalité de l'assurance :**
 - Principes généraux de fiscalisation des opérations d'assurance ;
 - Fiscalité de l'assurance vie ;
 - Taxes sur les conventions d'assurance (assurance dommages) ;
 - Autres impôts, taxes et contributions diverses associées à l'activité d'assurance.

2^{ème} journée

- **Détermination du résultat fiscal :**
 - Les conditions de déductibilité des provisions techniques ;
 - Principales déductions et réintégrations relatives aux opérations d'assurance ;
- **Cerner les particularités de la détermination du résultat soumis à l'IS dans le secteur de l'assurance :**
 - Les principes d'évaluation et de taxation des actifs financiers ;
 - Le traitement fiscal des provisions techniques ;
 - Le traitement fiscal des dotations et reprises à la réserve de capitalisation ;
 - Les spécificités propres aux mutuelles et institutions de prévoyance : impact du bilan d'entrée en fiscalité, sort des provisions dotées avant l'entrée en fiscalité ;
 - Exercice d'application : établissement des principaux états fiscaux d'une liasse fiscale ;

BA29

Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance

Intérêt

Le rôle d'une entreprise d'assurance est de « produire » des risques assurables, de leur donner une forme juridique qui puisse faire l'objet d'un contrat, de les commercialiser, de rassembler des portefeuilles de risques suffisamment importants, de gérer avec prudence les sommes d'argent qui leur sont confiées, afin de pouvoir indemniser leurs clients sinistrés. Ainsi, une entreprise d'assurance rassemble une pluralité de métiers : actuaires, marketeurs (conception

des produits), juristes (en charge des contrats), commerciaux (en charge de constituer et de gérer un portefeuille de risques mutualisables), financiers, régulateurs de sinistres, spécialistes de la prévention... L'entreprise d'assurance est organisée de manière à les intégrer de la manière la plus efficace, ce séminaire offre un tour d'horizon de l'activité d'assurance sous ces différents aspects réglementaires organisationnels et prudentiels.

Objectifs

- Le cadre réglementaire de l'activité d'une compagnie d'assurance ;
- Appréhender le fonctionnement d'une compagnie d'assurance ;
- Identifier les risques spécifiques à l'activité d'assurance ;

Public cible

Les compagnies d'assurance sont exclusivement concernées par cette formation qui est destinée aux cadres notamment des directions suivantes :

- Direction juridique,
- Direction financière et comptable,
- Direction du contentieux,
- Direction technique,
- Responsables des succursales,
- Agents généraux et courtiers,

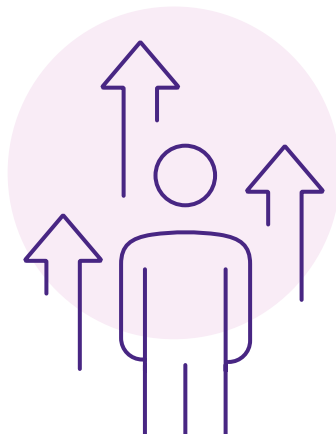
Programme

1^{ère} journée

- **Contexte réglementaire de l'assurance en Afrique :**
 - Cerner le marché de l'assurance en Afrique ;
 - Les différents codes applicables aux opérations d'assurance ;
 - La nomenclature des opérations d'assurance ;
 - La réglementation comptable spécifique aux organismes d'assurance ;
- **Organisation et acteurs du secteur :**
 - Les différentes structures d'entreprises d'assurances et leurs caractéristiques : sociétés d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance ;
 - Les obligations réglementaires des assureurs : agréments, fonds propres, provisions techniques... ;
 - Le contrôle de la solvabilité des entreprises d'assurances ;
 - Les modes de distribution des produits d'assurance : agents généraux d'assurance, courtiers, producteurs salariés... ;
 - Les intermédiaires d'assurance et leurs obligations ;

2^{ème} journée

- **Classification des risques assuranciers :**
 - Le risque assurance et ses caractéristiques ;
 - Classification des risques ;
 - Classification des risques assurance : assurance de biens et de personne ;
 - Classification technique des risques ;
 - Classification financière des risques : répartition et capitalisation ;
- **Le rôle de la coassurance et de la réassurance :**
 - Rôle, fonctionnement et enregistrements des opérations de coassurance ;
 - Les pools de coassurance ;
 - Rôle, fonctionnement et enregistrement des opérations de la réassurance ;
 - Les techniques alternatives de transfert du risque d'assurance et le risque de contrepartie.



BA30

La plateforme de gestion des conventions de pension livrées pratiquées sur les titres de créances négociables

Intérêt

Le corpus réglementaire relatif aux titres de créances négociables, permet d'adopter les certificats de dépôt et les billets de trésorerie comme support légal aux opérations de pension livrée. Sur le plan de gestion de trésorerie, les pensions livrées sur ces titres constituent une opportunité réelle pour les trésoriers des banques pour réguler leurs positions de liquidité avec les souplesses requises.

Sur le plan logistique, leur traitement sera assuré via la nouvelle plateforme de Tunisie Clearing dédiée aux opérations de pension livrée et dont la mise en application est prévue à fin décembre 2022

Objectifs

- Appréhender le nouveau module dédié à la gestion des TCN ;
- Appréhender la qualité des TCN en tant que support légal à la pension livrée
- Maîtriser la technique de montage d'une pension livrée sur des TCN ;
- Saisir l'opportunité de recours à la pension livrée sur des TCN en tant qu'instrument souple et efficace de gestion de trésorerie ;
- Comprendre le mode de fonctionnement du système « CSD » de TC dans le traitement des opérations de pension livrée sur des TCN ;
- Maîtriser les procédés habituels en matière de conformité ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux cadres des banques et des intermédiaires en Bourse notamment les responsables chargés de :

- Salles de marchés,
- Gestion titres,

- Back-office,
- IT,
- Conformité et gestion des risques,
- Gestion du portefeuille refinançable,
- tiers,

Programme

1^{ère} journée

- **Eligibilité des TCN aux opérations de pensions livrées :**
 - Contexte légal et réglementaire des TCN ;
 - Critères économiques et financières des TCN ;
- **Montage technique et financier de pension livrée sur des TCN :**
 - La codification des TCN est-elle une condition suffisante de montage ? L'assimilation des TCN est-elle nécessaire ?
 - Pricing des TCN ;
 - Fiscalité des TCN ;
 - Appels de marge ;

2^{ème} journée

- **Système « CSD : Nouveau module dédié au traitement des TCN :**
 - Traitement des TCN via le nouveau module TC ;
 - Nouveautés : Programme d'émission, Bloc d'ISIN ;
 - Format du fichier XML ;
 - Déclaration nominative ;
 - Dénouement des opérations ;
 - Reporting et statistiques ;
 - Rapprochement ;
- **Plateforme TC dédiée aux opérations des pensions livrées sur des TCN :**
 - Traitements spécifiques des TCN ;
 - Opérations intra ;
 - Opérations inter ;
 - Opérations des OPCVM ;
 - Opérations de substitutions, de renouvellement.

BA31

Mesure et gestion du risque de crédit aux particuliers

Intérêt

La gestion du risque de crédit reste aujourd'hui l'une des principales problématiques des établissements de crédit. Il se situe à tous les niveaux, en partant de la mise en relation avec le client jusqu'au traitement

comptable de la créance litigieuse (provisionnement, passage en douteuse, en restructurée, en perte, en recouvrement, etc..).

Objectifs

- Définir les divers aspects du risque de crédit pour en limiter l'impact ;
- Identifier les techniques de mesure et de gestion du risque de crédit (au niveau individuel et au niveau portefeuille) ;
- Analyser les risques d'un portefeuille de prêt de la banque ;
- Intégrer les attendus réglementaires et prudentiels et retenir une approche simplifiée du risque de défaut ;

Programme

1^{ère} journée

- **Définition du risque de crédit :**
 - Définition d'une contrepartie ;
 - Risque de crédit avéré ;
 - Les encours douteux et le risque de non-recouvrement ;
- **Le cadre légal et réglementaire :**
 - Sélection des contreparties et mesures des risques ;
 - Vision consolidée du risque de crédit ;
 - Revue trimestrielle ;
 - Analyse de la rentabilité du portefeuille ;
 - Risque de non concentration ;
 - Dispositif de limites adéquates et périodiquement réexaminées ;
 - Procédures de contrôle des risques ;
 - Les obligations prudentielles (BALE III, ...) ;
- **La modélisation du défaut : approche simplifiée :**
 - Les ratings :
 - ➔ La définition du défaut ;
 - ➔ Les différentes approches de la modélisation du risque de défaut ;
 - ➔ Les agences de notation ;
 - ➔ Crédit scoring : approche structurale, approche par intensité ;

2^{ème} journée

- **Les systèmes de surveillance et de maîtrise du risque de crédit :**
 - La prévention :
 - ➔ L'organisation d'une fonction «Engagements» ;
 - ➔ Le cadre opérationnel : l'entrée en relation, la procédure d'octroi, les systèmes de notation interne et externe, les dispositifs de délégation de pouvoirs et fixation de limite ;
 - Le dispositif de surveillance a posteriori du risque de crédit :
 - ➔ La détection ;
 - ➔ Les alertes et le suivi des risques sensibles ;
 - ➔ Les règles de déclassement ;
 - Le recouvrement :
 - ➔ La prise en charge des douteux en procédures amiables ;
 - ➔ Le contentieux ;
 - ➔ L'abandon de créances ;
 - Les contrôles de la filière «Engagements» :
 - ➔ L'organisation du contrôle permanent et périodique ;
 - ➔ Les contrôles dans les unités opérationnelles ;
 - ➔ Les contrôleurs risques ;
 - ➔ Les contrôles de l'inspection générale ;
- **La réduction du risque de crédit :**
 - La prise de garantie :
 - ➔ Les sûretés immobilières et mobilières ;
 - ➔ Les sûretés fiduciaires et personnelles ;
 - ➔ Les conventions ;
 - ➔ Les exigences spécifiques aux garanties.

The background features a blurred image of hands holding a tablet displaying various financial charts, including candlestick and line graphs. A semi-transparent purple overlay covers the entire image, with a darker purple rounded rectangle containing the title text. The overall aesthetic is professional and data-oriented.

Capital Markets

CM01

Analyse économique des marchés financiers : Typologie des indicateurs

Intérêt

Les indicateurs économiques et financiers constituent des éléments de base pour le fonctionnement des marchés financiers et servent de messages de prévision et d'anticipation pour les différents opérateurs économiques. Ils permettent de donner une image fidèle de l'activité d'un secteur économique et d'anticiper son évolution sur le court terme. Leur publication exerce un effet important sur l'évolution des Bourses.

Chaque indicateur est traité selon une méthodologie propre : définition, évolution historique, norme usuelle, synthèse et interprétation.

Apprendre à analyser et à utiliser les indicateurs dans une perspective d'analyse financière ou de choix d'un portefeuille d'investissement requiert une mise à niveau permanente des techniques d'analyse et connaissances de l'évolution des marchés.

Ce séminaire se propose de faire le tri parmi les indicateurs les plus utiles et d'offrir les clés pertinentes de leur lecture.

Objectifs

- Connaître les principaux indicateurs macroéconomiques ;
- Se familiariser avec les principales méthodes d'analyse technique et chartiste ;
- Comprendre le rôle et l'importance des indicateurs publiés par les banques centrales sur les taux d'intérêt et la monnaie ;
- Exploiter les informations macroéconomiques dans le cadre de la gestion d'actifs ;
- Comprendre et appliquer les principaux ratios de valorisation des marchés financiers ;

Programme

1^{ère} journée

– **Approche macro-économique des marchés financiers :**

- Eléments de macro-économie : le cycle économique, le PIB, la balance commerciale, l'emploi, évolution des prix ;
- Les taux d'intérêt : l'influence des taux et le rôle et l'action des banques centrales ;
- Anticiper l'action des banques centrales ;

2^{ème} journée

– **Influence du cycle économique sur l'allocation d'actifs :**

- Anticiper l'action des banques centrales ;
- Efficience des marchés, prime de risque ;
- Principaux ratios de valorisations ;
- Le cycle d'investissement en action : actions défensives et cycliques, les secteurs ;
- Psychologie des marchés financiers : stratégies de momentum, de contrariantes ;

3^{ème} journée

– **L'analyse graphique et technique des marchés financiers :**

- Les introductions en bourses ;
- Analyse graphique ;
- Analyse technique : les principaux indicateurs ;
- Les limites de l'analyse technique ;
- Combinaison analyse technique et analyse fondamentale.

CM02

Le respect des normes de protection des données à caractère personnel : apport de l'informatisation dans l'environnement bancaire

Intérêt

Le secteur bancaire diffère des autres secteurs dans la mesure où la collecte et le traitement des informations personnelles sont obligatoires. En effet, ces établissements ont accès à la situation financière du client, son patrimoine, ses revenus, sa profession. La collecte d'informations répond également à la réglementation en vue de lutter contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Les données bancaires sont alors des informations sensibles qu'il convient de traiter avec une vigilance particulière. Pour faire face aux risques de détérioration ou de fuites ou perte de données, il est nécessaire que les différents acteurs du secteur mettent en place des mesures de sécurité adéquates.

L'évolution du contexte réglementaire doit encourager les banques à s'engager dans une démarche de mise en conformité avec les nouvelles contraintes et modifier leur politique de management de leur conformité informatique et libertés. A cet effet, tous les systèmes d'informations et de traitement des données, devront être conçus dans l'optique de la protection des données personnelles en permettant d'authentifier les utilisateurs, gérer les habilitations et tracer les accès. En outre, les postes de travail, le réseau interne, les serveurs, l'informatique mobile, les sites web et les locaux doivent être minutieusement sécurisés et protégés contre les abus d'utilisations.

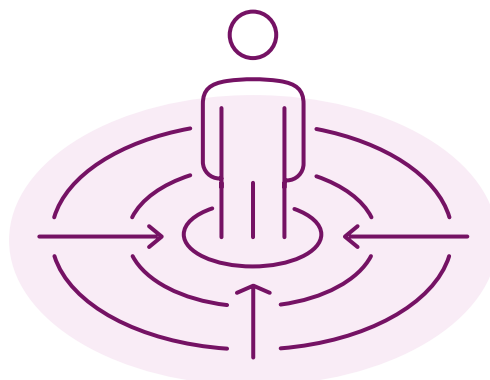
Objectifs

- Prendre conscience des enjeux de la sécurité des données personnelles et de vie privée ;
- Maîtriser les procédures automatisées visant le respect des conditions de traitement des données personnelles ;
- Savoir les règles d'authentification et d'habilitation des utilisateurs des données personnelles ;
- Sécuriser les postes de travail, le réseau interne, les serveurs, l'informatique mobile, les sites web ;
- Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité, archiver de manière sécurisée ;

Population cible

Ce séminaire s'adresse aux cadres chargés de la gestion et de traitement des données dans les :

- Les banques et les établissements financiers,
- Intermédiaires en Bourse,
- Opérateurs téléphoniques et de télécommunication,
- Unités hospitalières publics et privées,
- Administrations Etatiques,
- Agences de voyages,



Programme

1^{ère} journée

- **Cadre législatif :**
 - Aspects réglementaires : protection de l'Etat de la vie privée ;
 - Loi organique 2004-63 : instance indépendante de protection des données personnelles ;
 - Etat de la protection des données en Tunisie : dangers d'interconnexion des fichiers sur la base de l'identifiant unique de CIN ;
 - Dispositif de contrôle et des sanctions : faiblesses du système ;

2^{ème} journée

- **Traitement des données personnelles :**
 - L'utilisation intensive des TIC ;
 - Obligations et responsabilités des institutions réceptrices ;
 - Procédures légales de respect des données personnelles ;
 - Les actes de consentements ;
 - La formalisation informatique des procédures de respect des données personnelles ;
 - Module informatique de contrôle de conformité ;
 - Exemples de cas pratiques.

CM03

Fonctionnement du marché financier et introduction des entreprises en Bourse

Intérêt

L'opération d'introduction en Bourse est une opération financière stratégique destinée à lever des fonds sur un marché boursier tout en respectant les procédures légales et réglementaires selon le profil et la taille de la société. Trois scénarios peuvent se présenter en fonction de la situation financière de l'entreprise :

- Appel à de nouveaux actionnaires sans recourir à ses actuels actionnaires ou à un endettement auprès de ses banquiers.
- Appel à des quasi-fonds propres par l'émission de titres dédiés (actions assorties d'un droit préférentiel de souscription, obligations convertibles, etc.).
- Appel à des fonds de capital-risque. Il s'agit de nouveaux investisseurs tout en permettant à ses actionnaires actuels de sortir en tout ou partie de

la société. C'est un avantage donné aux anciens actionnaires, ayant accompagné l'entreprise pendant ses premières années, de récupérer ses fonds avec si possible une plus-value.

Quel que soit le scénario utilisé, cette opération permet à la société d'ouvrir son capital à de nouveaux investisseurs (institutionnels, individuels ou salariés) pour financer ses projets, accélérer sa croissance ou encore développer sa notoriété.

Une introduction en Bourse permet également de renforcer la crédibilité de l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires avec lesquels elle assure le développement de son activité (fournisseurs, clients, banques, etc.).

Objectifs

- Prendre connaissance des cadres légal et réglementaire du marché boursier ;
- Comprendre le fonctionnement pratique du marché financier ;
- Appréhender le rôle des différents acteurs et compartiments de ce marché ;
- Maîtriser les conditions et les avantages d'accès à ce marché ;
- Appréhender le rôle des autorités compétentes en matière de contrôle et de reporting ;

Programme

1^{ère} journée

- **Les aspects juridiques de l'appel public à l'épargne :**
 - Le financement à travers le marché ;
 - Comment se financer à travers la Bourse ?
 - Les avantages de l'introduction en Bourse ;
 - Organisation de la bourse et procédures d'introduction ;

2^{ème} journée

- **Les engagements des sociétés cotées en bourse :**
 - Les obligations des sociétés cotées ;
 - Le contrat de liquidité ;
 - La régulation des cours ;

3^{ème} journée

- **L'évaluation des sociétés :**
 - Les méthodes d'évaluation ;
 - Organismes de tutelle ;
 - Régulateurs du marché ;
 - Cas de sociétés introduites à la Bourse de Tunis - BVMT : prospectus, prise en charge des titres.

CM04

Le marché financier : Acteurs, produits et risques

Intérêt

Au fur et à mesure que l'économie de marché se développe, les activités d'émission et de rachat de titres se développent également, formant ainsi un marché séparé permettant de faire rencontrer plus facilement les offres et les demandes de capitaux. C'est le marché financier.

Aussi, et afin de fonctionner de façon efficace, il faut des investisseurs qui placent leur argent, des émetteurs

qui viennent chercher de l'argent, des intermédiaires qui facilitent leur rencontre et un régulateur qui aura le rôle de superviseur.

Ainsi, la base objective de l'émergence des marchés financiers est la résolution du conflit entre l'offre et la demande de capital dans l'économie au moyen d'instruments financiers appropriés y compris les instruments de couverture de risques.

Objectifs

- Connaître les fonctions des marchés financiers ;
- Comprendre les rôles des différents acteurs du marché financier ;
- Appréhender les différents produits de placements et de financement de la bourse et leur fiscalité ;
- Maîtriser les risques encourus sur les marchés financiers ;
- Appréhender la mesure de protection des investisseurs sur les marchés financiers ;

Programme

1^{ère} journée

- **Rôle des marchés financiers dans l'économie :**
 - Les fonctions et l'organisation des marchés financiers ;
 - Les marchés cash et dérivés ;
 - Les marchés organisés ;
 - Les marchés de gré à gré ;
 - Les différents produits boursiers ;
 - Les acteurs de la gestion de portefeuilles ;

2^{ème} journée

- **Typologie de risques d'un placement en bourse :**
 - Rendement d'un placement en bourse ;
 - Classification thématique des valeurs ;
 - Les facteurs explicatifs des cours ;
 - La gestion des risques ;
 - Les mécanismes de protection des investisseurs ;

3^{ème} journée

- **Rôle des Autorités du Marché Financier :**
 - Les systèmes de règlement des titres ;
 - L'Autorité du Marché Financier ;
 - L'Autorité monétaire (BC) ;

CM05

Le marché obligataire : Calcul des rendements et risques d'un portefeuille

Intérêt

Le gestionnaire d'un portefeuille obligataire doit avoir une vision stratégique de gestion et être à la page afin de maîtriser constamment le couple «risque/rendement» et pouvoir tirer profit de l'évolution des taux d'intérêt. Cela requiert, bien entendu, le renforcement de ses capacités analytique pour prédire les mouvements des taux d'intérêt à court et à long termes en fonction des

orientations de la politique monétaire nationale et de la conjoncture économique.

Certes, la valorisation du portefeuille obligataire constitue une préoccupation majeure pour se conformer aux exigences des normes IFRS relatives à l'application de la valorisation mark-to-market.

Objectifs

- Comprendre le marché obligataire et ses intervenants ;
- Maîtriser les caractéristiques et étapes d'une émission obligataire ;
- Savoir pricer une nouvelle émission ;
- Connaître les techniques de syndication ;
- Savoir mesurer le risque de taux de l'obligation ;
- Maîtriser la couverture du risque de taux d'intérêt ;
- Appréhender les structures et la stratégie de la gestion de la dette ;

Programme

1^{ère} journée

- **Fondamentaux des obligations :**
 - Chaîne du marché primaire : de l'émetteur à l'investisseur ;
 - Le marché des titres de créances ;
 - Construction de la courbe des taux ;
 - Valorisation et composition du rendement ;

2^{ème} journée

- **Caractéristiques d'une émission :**
 - Facteurs conditionnant le lancement d'une émission ;
 - Marché visé : public / privé / retail / institutionnel ;
 - Taille, liquidité, plates-formes de trading électroniques ;
 - Expérience du marché obligataire Tunisien ;

3^{ème} journée

- **Techniques de syndication :**
 - Syndicat (rôle et formation) ;
 - Structure de syndicat ;
 - Book building ou bought deal ;
 - Pot system / Retention ;
 - Split economics / Success fee ;

4^{ème} journée

- **Pricing d'une émission :**
 - L'obligation, son pricing et ses risques ;
 - Notions de pricing primaire ;
 - Facteurs impactant le prix ;
 - Utilisation des swaps de taux et de devises ;

5^{ème} journée

- **Gestion de la dette : offre de rachat et d'échanges :**
 - Aspects à prendre en considération : notation, comptabilité et fiscalité ;
 - Structures et stratégie ;
 - Documentation.

CM06

Les marchés de change : Fondamentaux du trading des devises

Intérêt

Le marché des devises est un marché alimenté par des banques centrales, des banques commerciales, des hedge funds et des spéculateurs individuels. Il se caractérise par son volume très important des échanges quotidiens. Il est l'un des marchés les plus sophistiqués du monde et reste actif 24h sur 24. Les échanges commençant à Wellington en Nouvelle Zélande, puis Sydney en Australie, Tokyo au Japon, Londres en Angleterre pour finir par New York.

Les entreprises utilisent le marché des devises pour se protéger du risque de change. A l'instar des marchés des actions, des futures ou des options, le marché de devises n'est pas un marché physique centralisé. Les échanges se font à travers divers brokers spécialisés.

Trader est un passionnant métier qui a permis à beaucoup de banquiers d'apprendre à gérer les risques de change et de gagner des millions de dollars sur le marché des devises.

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement détaillé du marché des changes ;
- Apprendre les techniques de trading des professionnels ;
- Maîtriser les différents types de gestion d'un portefeuille d'options ;

Programme

1^{ère} journée

- **Le marché des changes et ses particularités :**
 - Business models (ECN, No Dealing Desk, Market-makers, etc.);
 - Ordres d'achat et de vente des gros intervenants (Banques Centrales, etc.) ;
 - L'utilisation des corrélations globales ou locales ;
 - L'organisation d'une salle des marchés ;

2^{ème} journée

- **Le risque de change :**
 - La position de change ;
 - La naissance du risque de change ;
 - La gestion du risque de change ;
 - Le risque de contrepartie et la nécessité d'avoir une limite de change par client ;

3^{ème} journée

- **Valorisation et gestion des options de change :**
 - Modèles de valorisations ;
 - Gestion d'un portefeuille d'options de change ;

4^{ème} journée

- **Dérivés et structurés de change :**
 - Pricing et gestion des risques sur option ;
 - Volatilité, smile et skew ;
 - Stratégies de couverture ;
 - Stratégies d'investissement.

CM07

Gestion dynamique de la dette publique domestique

Intérêt

Selon les principes et les règles d'économie de marché, l'Etat est un agent économique rationnel qui doit saisir les opportunités de marché pour assurer son équilibre financier. Dans cet esprit, les marchés de titres de l'Etat sont nés et développés. Ils servent actuellement comme des locomotives pour le développement des marchés de titres privés ainsi que ceux des instruments de couverture contre les risques des taux.

L'organisation de ces marchés est fortement réglementée et fait preuve d'une transparence accrue donnant lieu ainsi à une parfaite concurrence. In fine, Ceci doit amener à maîtriser le coût de l'endettement public et à assurer la liquidité de l'Etat dans des circonstances difficiles.

Objectifs

- Appréhender l'organisation et le fonctionnement du marché des titres de l'Etat ;
- Maîtriser les procédures et conditions de participation sur le marché primaire et secondaire ;
- Valoriser les bons du Trésor et maîtriser les outils de calcul obligataire ;
- Appréhender les stratégies et méthodes de couverture des risques liés aux taux d'intérêt ;

Programme

1^{ère} journée

- **Organisation du marché des bons du Trésor :**
- Les intervenants et les instruments du marché ;
- Les autorités de contrôle ;
- Le dépositaire central et le système de règlement livraison ;

3^{ème} journée

- **Marchés des bons du Trésor :**
- Marché primaire ;
- Marché secondaire ;
- Opérations avec la Banque Centrale ;

2^{ème} journée

- **Calcul obligataire et produits à taux :**
- Définitions et caractéristiques des BTA et des BTC ;
- Technique de l'assimilation ;
- Méthodes d'estimation des taux de rendement ;
- Les adjudications sur le marché primaire ;

4^{ème} journée

- **Gestion et suivi du portefeuille de Bons du Trésor :**
- Les indicateurs de gestion d'un portefeuille de Bons du Trésor ;
- La notion de value at Risk (Var) ;
- La notion de RAROC « Risk Adjusted Return on Capital ».

CM08

Titrisation : Principes, mécanismes et intérêts

Intérêt

L'endettement élevé des entreprises a conduit, ces dernières années, au développement de techniques de déconsolidation de leurs bilans. Parmi ces techniques figure la titrisation, qui consiste à monétiser un portefeuille d'actifs par le biais d'une restructuration du passif.

Différents intervenants sont nécessaires au montage de l'opération tels que : le cédant, les intermédiaires financiers, les agences de notation

Au centre de l'opération se trouve le Fond Commun de Créances dont l'objet est d'acquérir les titres tout

en procédant à des émissions sur le marché financier afin de se refinancer. Bénéficiant d'un régime fiscal particulier, cette restructuration permet la mise en place d'un certain nombre de garanties visant à la protection des investisseurs.

Pour les établissements de crédit, cette technique permet, en plus de transfert de ses risques, de bénéficier des avantages prudentiels tendant à satisfaire les ratios de liquidité à court terme (LCR) et à long terme (NSFR).

Objectifs

- Comprendre les mécanismes des opérations de titrisation ;
- Appréhender les différents types de titrisation du point de vue de l'investisseur ;
- Savoir étudier point par point une opération réelle de titrisation ;
- Connaître les contraintes et les solutions correspondant à chaque type d'actif titrisable ;
- Analyser les différents types de risque (crédit, structure, corrélation, etc.) ;

Programme

1^{ère} journée

- **Principes et mécanismes de la titrisation :**
 - Le process général de la titrisation ;
 - Les principales parties prenantes ;
 - Les concepts légaux fondamentaux

2^{ème} journée

- **Les principaux types de titrisation :**
 - Créances commerciales (ABCP) ;
 - Créances hypothécaires (RMBS et CMBS) ;
 - Crédit à la consommation ;
 - Portefeuille d'obligations ou de prêts (CDO) ;

3^{ème} journée

- **Étapes de la mise en place d'une opération de titrisation :**
 - Identification des risques ;
 - Étude d'une transaction type ;
 - Titrisation synthétique ;
 - Le rôle spécifique de la titrisation dans les marchés de capitaux : analyse de la crise financière ;
 - Avantages et inconvénients du point de vue de cédant et des investisseurs ;
 - Les principaux risques spécifiques liés à la titrisation ;
 - Les évolutions intervenues depuis la crise : nouvelles normes et réglementations ;

4^{ème} journée

- **Traitement réglementaire de la titrisation :**
 - Étude des réglementations Bâle II et Bâle III ;
 - LCR, NSFR.

CM09

La courbe de taux : typologie et utilité pour les acteurs des marchés financiers

Intérêt

A l'unanimité de tous les opérateurs des marchés, la courbe des taux pour un pays constitue l'instrument principal pour évaluer l'orientation de l'économie nationale. Elle sert de référence pour les investisseurs nationaux et internationaux et leur permet de répondre à de nombreux besoins liés à l'analyse de tendances des marchés en relation avec les cycles économiques ainsi qu'à l'évaluation des risques inhérents.

En effet, la courbe de taux traduit la rémunération du marché en fonction des maturités résiduelles

des titres de créances. Son utilité est d'autant plus importante pour les analystes de marché, les assureurs, les émetteurs et souscripteurs de titres de créances... vu qu'elle leur permet d'anticiper les mouvements du marché, mais aussi de connaître la « juste valeur » des titres de créances.

A l'échelle internationale, chaque pays dispose de sa propre courbe officielle qui est relative aux titres de créances de l'Etat et qui est utilisée comme un benchmark par tous les intervenants de marché.

Objectifs

- Connaître les différents modèles de courbes de taux ainsi que les avantages de leur utilisation ;
- Comprendre le rôle et l'importance d'une courbe de taux de place pour les opérateurs économiques ;
- Se familiariser avec les hypothèses et méthodes de construction des courbes de taux ;
- Maîtriser la calibration des données pour un modèle de courbe de taux ;
- Simuler des cas pratiques de valorisation des portefeuilles obligataires via une courbe des taux ;

Programme

1^{ère} journée

- **Composante macro-économique de la courbe de taux :**
 - Objectifs macro-économiques d'une courbe de taux ;
 - Principe de structure par terme des taux d'intérêt ;
 - Evaluation de rendement par la courbe de taux ;
 - Données de base d'une courbe de taux ;
 - Calibration dynamique des données de base d'une courbe de taux ;
 - Exemples des cas réels ;

2^{ème} journée

- **Modèles de construction et de gouvernance des courbes de taux :**
 - Courbe zéro-coupon ;
 - Interpolation linéaire ;
 - Interpolation par équivalence ;
 - Interpolation Nelson-Seigle ;
 - Organes de gouvernance et de reporting : comité suivi, comité supervision, support de publication

3^{ème} journée

- **Les formes de la courbe de taux et leurs interprétations économiques :**
 - Courbe de taux normale ;
 - Courbe de taux inclinée ;
 - Courbe de taux inversée ;
 - Courbe de taux aplatie ou en cloche ;

4^{ème} journée

- **Relation entre la courbe de taux et le risque de contrepartie :**
 - La notion de spread ;
 - Le risque souverain ;
 - Le risque corporate ;
 - Le risque conjoncture ;

5^{ème} journée

- **Utilisation de la courbe des taux :**
 - Gestion des portefeuilles obligataires ;
 - Valorisation OPCVM ;
 - Valorisation SVT ;
 - Conclusion générale.

CM10

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Intérêt

Devant l'intensification des échanges mondiaux de capitaux qui portent désormais sur des montants de plus en plus importants et fréquents, la lutte contre le blanchiment d'argent devient maintenant un phénomène international qui peut déstabiliser les marchés financiers et provoquer des crises économiques imprévisibles. C'est ainsi que différents organisations mondiales (groupe GAFI, BM, FMI...), se réunissent régulièrement pour faire le point et mettre en place de nouvelles méthodes de lutte et ainsi s'adapter aux nouvelles techniques des criminels.

Sur le plan national, les autorités financières et monétaires, ne cessent de renforcer la réglementation de contrôle afin de pouvoir s'intégrer à l'effort international de lutte contre l'argent sale.

Parmi les professions concernées figurent notamment les établissements de crédit, les intermédiaires du marché financier, les Organismes d'assurance, les changeurs manuels, les intermédiaires en biens immobiliers, les professions juridiques (avocats, notaires, administrateurs judiciaires et les huissiers), les experts comptables et les commissaires aux comptes etc...

Objectifs

- Prendre connaissance du cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Appréhender les risques et les responsabilités qui en résultent, ainsi que les procédures à mettre en place dans les établissements financiers ;
- Maîtriser les recommandations du GAFI en rapport avec les obligations des établissements financiers ;

Programme

1^{ère} journée

- **Le cadre juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment d'argent :**
 - Définition ;
 - Les standards internationaux ;
 - Les différents intervenants dans la lutte contre le blanchiment et leurs responsabilités juridiques et financières ;

2^{ème} journée

- **Le blanchiment d'argent : Indices et alertes :**
 - Le processus ;
 - Les indices et le devoir de vigilance ;
 - Le front office et l'alerte ;
 - L'instruction de l'alerte par la conformité et la déclaration de soupçon ;

3^{ème} journée

- **La supervision du volet LBA/FT par l'autorité de contrôle :**
 - Les risques et le contrôle interne ;
 - La supervision sectorielle (banques, assurances, sociétés de gestion, etc.) ;

4^{ème} journée

- **Les recommandations du GAFI en rapport avec les obligations des établissements :**
 - Identification des recommandations ;
 - Exigences des recommandations ;
 - Comment se conformer ?
 - La mise en place d'une approche basée sur les risques.

CM11

La responsabilité du système financier dans la lutte contre le blanchiment d'argent

Intérêt

Au quotidien, la lutte contre le blanchiment s'applique grâce à des règles établies par les autorités monétaires du pays. Parmi elles, il y a l'interdiction de procéder à des paiements en espèces selon certaines conditions.

Les banques qui ont pour obligations selon la loi de fournir les données permettant la lutte contre le financement du terrorisme sont soumises à de sévères sanctions pénales. Elles sont tenues de mettre un

dispositif cohérent et capable de détecter les soupçons avec l'efficacité requise.

Le non-respect des règles de lutte contre le blanchiment, expose la banque à des sévères sanctions touchant parfois sa réputation vis-à-vis de sa clientèle.

Objectifs

- Sensibiliser les participants sur les enjeux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Donner aux participants les outils nécessaires leur permettant de mener les investigations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Maîtriser les recommandations du GAFI en rapport avec les obligations des établissements financiers ;

Programme

1^{ère} journée

- **Prévention du blanchiment de capitaux :**
 - Qu'est-ce que le blanchiment d'argent Anti ;
 - Nécessité de prévention du blanchiment d'argent ;
 - Comment prévenir le blanchiment d'argent / mesures contre le blanchiment d'argent ;
 - Initiatives prises par les organisations internationales ;

2^{ème} journée

- **Nécessité de mise en place d'un dispositif AML conforme :**
 - Connaître le but/objectif de AML (de blanchiment d'argent) ;
 - Qu'est-ce que le blanchiment d'argent ?
 - Quel est le financement du terrorisme ?
 - L'histoire de blanchiment d'argent ;
 - Les causes de blanchiment d'argent ;

3^{ème} journée

- **Les obligations professionnelles du secteur financier :**
 - L'obligation de connaître le client ;
 - Les politiques, procédures et principes ;
 - L'obligation de coopérer avec les autorités ;
 - L'obligation au secret professionnel ;
 - La lutte contre le terrorisme ;
 - Les autres obligations ;

4^{ème} journée

- **Rôle des instances internationales :**
 - BM/FMI ;
 - GAFI ;
 - FATF.

CM12

Cryptomonnaies : Enjeux, risques et perspectives

Intérêt

Les crypto actifs ont été Initialement conçus comme des instruments d'échange dans le monde numérique mais ils ont progressivement pris pied dans l'économie réelle, au travers de services permettant leur achat ou vente contre des monnaies légales, leur conservation, leur utilisation comme instrument d'échange ou encore plus récemment instrument de placement et de financement avec l'apparition des Initial Coin Offering. Ces évolutions récentes, ainsi que le développement rapide d'une bulle spéculative, appellent aujourd'hui

les régulateurs et superviseurs du système financier à s'interroger sur une évolution du cadre réglementaire adaptée à l'essor de ces actifs, dans une démarche concertée à l'échelle européenne et internationale. Cette formation a pour but de maîtriser la nature économique des crypto actifs qui ne sont pas des monnaies, mais qui présente des risques pour leurs utilisateurs ainsi que les réponses réglementaires identifiées à ce jour afin de les prévenir.

Objectifs

- Appréhender les nouvelles technologies disruptives et les cas d'usage de la blockchain ;
- Comprendre le fonctionnement de la technologie blockchain ;
- Maîtriser les risques associés aux cryptomonnaies ;
- Analyser les enjeux des cryptomonnaies et de la blockchain dans le secteur bancaire ;
- Percevoir les interactions entre les crypto-actifs et les autres innovations technologiques ;

Programme

1^{ère} journée

- **Introduction aux blockchains et aux cryptomonnaies :**
 - De la monnaie aux cryptomonnaies ;
 - Fondamentaux techniques des blockchains ;
 - Bitcoin : principes techniques et cas d'usage de la première cryptomonnaie ;
 - Au-delà de Bitcoin : les Layers, les privacy coins et les stablecoins ;
 - Innovation financière hors blockchain ;

2^{ème} journée

- **Principes de fonctionnement et enjeux :**
 - Propriétés techniques et bénéfices attendus des blockchains ;
 - Cas d'usage des blockchains : transparence et traçabilité des transactions ;
 - Stockage de données offchain et onchain ;
 - Contraintes et orientations techniques fortes ;
- **Panorama des cryptos et des services d'échange :**
 - Analyse de la surface financière et de l'adoption de cryptomonnaies ;
 - Typologie des principaux acteurs : émetteurs de crypto-actifs, plateformes d'échanges, prestataires de services, investisseurs et régulateur ;
 - Opportunités pour les infrastructures de marché : règlement-livraison et security tokens ;

3^{ème} journée

- **L'avenir de la crypto-finance :**
 - Des outils pour modéliser le réel : actifs synthétiques, tokenization ;
 - La finance décentralisée (DeFi) : principaux acteurs et cas d'usage ;
 - Cas d'usage de la finance décentralisée : gouvernance et prise de décision.



The background features a financial theme with a grid overlay. On the left, a bar chart shows four vertical bars with values: +8.76, 65.32, -12.14, and 47.50. On the right, a stack of coins is visible, with the word 'BANK' partially legible on one of them. At the bottom, a line graph shows a fluctuating trend. The overall color scheme is a gradient of purple and magenta.

Corporate Finance

55.01

11.08

CF01

Crowdfunding : Typologie, enjeux et risques de la désintermédiation.

Intérêt

Le financement participatif, (ou «crowdfunding» en anglais), est un mécanisme permettant aux initiateurs des petits projets de collecter les apports financiers d'un grand nombre des participants volontaires à ces projets et ce, au moyen d'une plateforme de communication dédiée. Bien entendu, l'objectif de cette collecte est d'assurer le financement adéquat de ces projets qui peuvent concerner des métiers variés tel que l'artisanat et la culture, l'agriculture, et aussi l'immobilier.

Concrètement, les apports de fonds par les participants volontaires peuvent être sous diverses formes : don, prêt avec ou sans intérêts ou investissement en capital.

Du côté réglementaire, ce n'est que récemment que les autorités compétentes sont penchées sérieusement sur la question pour un double objectif, en premier lieu pour l'encouragement de la population au recours à cette solution et en second lieu pour limiter les risques découlant de la désintermédiation.

Objectifs

- Maîtriser la genèse et la réalité du crowdfunding ;
- Prendre connaissance des cadres juridique et fiscal régissant le crowdfunding ;
- Comprendre l'objectif, l'organisation et les règles pratiques des opérations de crowdfunding ;
- Vivre le déploiement d'une campagne de crowdfunding ;
- Comprendre les différences d'approche entre les pays européens et les pays anglo-saxons ;

Programme

1^{ère} journée

- **Définition et panorama du crowdfunding :**
 - Historique du crowdfunding ;
 - Présentation des différents types de crowdfunding et de leurs spécificités ;
 - Marché et évolution du secteur ;
 - Acteurs, chiffres-clés et dynamique ;
 - Typologie de projets ;
 - Cadre juridique lié au crowdfunding ;

2^{ème} journée

- **Dynamique d'une campagne :**
 - Communication et mobilisation de communautés ;
 - La collecte en détail et gestion post-campagne ;
 - Fidélisation des communautés ;
 - Facteurs-clés de succès ;
 - Gestion des contreparties ;
 - Garanties et gestion du défaut et recouvrement ;

3^{ème} journée

- **La Blockchain au service du Crowdfunding :**
 - Présentation de la technologie Blockchain ;
 - Cas d'usage : les mini-bonds ;
 - Cas d'usage : registre de titres non cotés ;
 - Cas d'usage : transfert d'argent à l'étranger.

CF02

Gestion des OPCVM monétaires : règles de fonctionnement et respect des ratios techniques et réglementaires

Intérêt

Les OPCVM monétaires sont soumis à de règles spécifiques de fonctionnement et de gestion telles que fixées par le décret n° 2018-748 du 7 septembre 2018 (complétant le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions du code des organismes de placement collectif).

Ainsi et dans les perspectives de développement des OPCVM monétaires en Tunisie, des réflexions sont menés sur les enjeux économiques de ce type de

fonds et leur rôle fondamental dans le financement et la mobilisation de l'épargne à court terme.

En outre, la maîtrise des règles de conservation centralisée de ces valeurs par Tunisie Clearing et les outils de gestion de leurs risques en respect avec le règlement général du CMF, donnent lieu à définir des activités spécifiques et des approches précises notamment en matière de calcul de la valeur liquidative (VL), de comptabilisation et de reporting.

Objectifs

- Appréhender les enjeux économiques, financiers et réglementaires de la création des OPCVM monétaires ;
- Découvrir la diversité et la richesse des différents types des OPCVM monétaires ;
- Développer les approches de gestion des risques ;
- Maîtriser la méthodologie de calcul et d'interprétation des ratios techniques et réglementaires ;
- Acquérir des compétences et des bonnes pratiques d'élaboration du reporting du gestionnaire ;

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment :

- Gestionnaires d'OPCVM,
- Dirigeants des sociétés de services en investissements,
- Chargés des services dépositaires au sein des banques,
- Gestionnaires de patrimoine et de portefeuilles,
- Gestionnaires de trésorerie des banques et établissements financiers, sociétés de gestion et intermédiaires en bourses,
- Responsables du contrôle de la conformité et du contrôle interne des banques et établissements financiers,
- Responsables de front-office des institutions financières, sociétés de gestion et intermédiaires en bourses,

Programme

1^{ère} journée

1. Présentation générale des OPCVM :

- Cadre réglementaire ;
- Cadre comptable ;
- Les intervenants (sté de gestion, dépositaire, régulateur...);

2. les OPCVM monétaires :

- Conditions d'exercice ;
- Règles minimales d'organisation ;
- Obligations d'information financière ;
- Ratios techniques et réglementaires ;

2^{ème} journée

1. Gestion de risques des OPCVM monétaires :

- Evaluation des actifs ;
- Respect de l'équité entre les porteurs de parts ;
- Calcul de la valeur liquidative ;

2. Procédures de rapprochement :

- Rapprochement des comptes titres ;
- Rapprochement des comptes bancaires ;
- Rapprochement des porteurs de parts ;
- Obligations légales de publications.

CF03

Finance islamique : fondamentaux et instruments

Intérêt

La finance islamique est une finance principielle qui repose sur cinq principes dont trois négatifs (interdiction de l'intérêt -riba-, de la spéculation et du financement de certains secteurs illicites) et deux positifs (obligation d'adossement à des actifs réels et partage des pertes et profits). Elle est perçue par plusieurs institutions internationales comme une opportunité réelle pour approfondir les marchés financiers, développer de nouvelles sources de financement et renforcer les efforts d'inclusion financière. En effet, la finance islamique ne cesse de séduire de plus en plus d'investisseurs, même les non-

musulmans partout dans le monde, par le fait non seulement qu'elle leur propose des produits innovants répondant à leur besoin réel, mais aussi parce qu'elle confère le statut d'investisseurs aux clients bancaires titulaires d'un compte d'investissement.

C'est pour cette particularité que les banques islamiques intègrent dans leur politique de gestion de risques, une composante importante liée aux risques de valeur résiduelle des biens financés ainsi qu'aux risques de portage d'actifs en cas de non-dénouement des opérations de crédit.

Objectifs

- Comprendre la finance islamique : fondements, sources de droit et spécificités ;
- Maîtriser les principaux produits d'investissement islamiques et leurs intérêts ;
- Cerner les enjeux de la finance islamique et les perspectives de développement ;
- Savoir adapter les techniques financières aux préceptes de la finance islamique ;
- Appréhender l'enjeu de la finance islamique dans la finance internationale ;

Programme

1^{ère} journée- **Les fondements de la finance islamique :**

- Référentiel éthique de la finance islamique ;
- Sources du droit Islamique ;
- Règles de gestion des ressources financières en Islam : Riba, Gharar, finance halal, Zakat ;

2^{ème} journée- **Les instruments financiers islamiques :**

- Les instruments participatifs : Mudaraba ; Mudaraba 2 tiers ; Musharaka ;
- Les instruments de financement : Murabaha ; Ijara ; Salam ; Istisna'a ;
- Les marchés de capitaux islamiques et les opérations de couverture ;

3^{ème} journée- **Les défis des institutions financières islamiques :**

- Fonctionnement d'une banque islamique ;

- Comité de Charia - Gouvernance, audit de la conformité Charia ;
- Gestion de risque et impact de la réglementation internationale ;

4^{ème} journée- **Marchés des capitaux islamiques :**

- Marchés des capitaux islamiques ;
- Chiffres clés, marchés domestiques et extérieurs ;
- Le rôle du Sharia'a Board ;

5^{ème} journée- **Marché des sukuks :**

- Murabaha sukuk, Ijara sukuk et autres structurés ;
- Sukuks et Bâle II ;
- Sukuks et IFRS vs. AAOIFI.

CF04

Microfinance : Fondamentaux et gestion du risque

Intérêt

La microfinance est une discipline financière qui s'intéresse au développement des capacités d'accès des individus non bancarisés (qualifiés pauvres) aux services financiers de base, plus particulièrement les produits d'épargne, les crédits bancaires, les microcrédits, les micro-assurances et autres mises à dispositions tels que les transferts d'argent et l'utilisation des circuits de paiements adéquats (cartes de paiement, mobile paiement...).

Economiquement, l'objectif recherché est d'augmenter le taux d'inclusion de la population pauvre aux circuits économiques réels en lui permettant de financer certaines activités, d'épargner de très petits montants et de se protéger contre les risques de la vie courante.

Divers organismes sociaux et financiers sont habilités par les pouvoirs publics pour assurer cette fonction sur le marché notamment, les institutions de microfinance (IMF), les coopératives, les prestataires de micro-assurance, les banques etc.

Il est essentiel que ces distributeurs inscrivent leurs activités dans une démarche responsable et sociale pour remplir l'objectif premier de l'inclusion financière qui est la lutte contre la pauvreté. Cependant, de nombreux défis restent à relever pour ces distributeurs car, tout l'enjeu est de servir les intérêts des populations pauvres tout en assurant leur propre viabilité économique.

Objectifs

- Appréhender le marché de la Microfinance ;
- Connaître les principaux acteurs ;
- Identifier les nouveaux canaux de distribution ;
- Améliorer les compétences et la capacité à interpréter les ratios ;
- Savoir analyser les tendances financières et se positionner dans le secteur ;
- Identifier les éventuels risques à mitiger ;

Programme

1^{ère} journée– **Fondamentaux de la Microfinance :**

- Définition de la microfinance ;
- Marché et évolution du secteur ;
- Les institutions de Microfinance (IMF) ;
- Les autres acteurs du secteur ;

2^{ème} journée– **Risque et rentabilité en microfinance :**

- Cartographie des risques en microfinance ;
- Le mécanisme de la couverture des risques ;
- L'analyse de la viabilité de la demande de crédit ;
- Les produits d'épargne en microfinance ;
- Les garanties en microfinance ;
- La gestion du portefeuille, les impayés, le recouvrement ;
- L'accompagnement de l'emprunteur jusqu'au remboursement total de son prêt ;

3^{ème} journée– **Les développements sur le marché de la Microfinance :**

- Diversification des services vers de nouvelles populations ;
- Diversification actuelle des produits vers la micro-assurance, le crédit habitat, les transferts ;
- Gestion commerciale en microfinance ;
- Gestion du portefeuille, les impayés, le recouvrement.

CF05

Mobile money écosystème et inclusion financière digitale standards réglementaires et technique et choix stratégiques

Intérêt

A l'échelle internationale, l'inclusion financière des populations non bancarisées constitue actuellement un défi majeur pour les gouvernements et les autorités de régulation du système financier notamment sous l'effet accélérateur de la crise sanitaire causée par la pandémie covid 19.

Dans ce contexte, le paiement mobile s'impose plus qu'auparavant comme un moteur de l'inclusion financière digitale et un véritable vecteur accélérateur de l'inclusion économique des populations non encore intégrées et ce, en considération des contraintes marquant les services de paiement en liaison avec les incertitudes technologiques, l'émergence de nouveaux acteurs non traditionnels, l'évolution des besoins des consommateurs et des complexités réglementaires.

A l'instar des pays émergents, l'initiative les pays de l'Afrique convergent vers l'institutionnalisation de l'activité de paiement en vue de promouvoir les services domestiques de paiement mobile au profit des citoyens Africains.

L'objectif étant de promouvoir l'inclusion financière

et de créer un véritable écosystème de paiement de détail qui favorise l'innovation, la concurrence entre les acteurs bancaires traditionnels et les nouveaux acteurs alternatifs, l'efficacité et la protection des usagers des services financiers.

Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de réunir les conditions de création et pérennisation d'un écosystème de paiement mobile qui nécessite évidemment l'implication d'une gamme diversifiée de compétences (marketing, informatique, traitement et analyse de données...), favorisant ainsi l'idée de nouer une sorte de partenariat entre les acteurs nationaux de l'écosystème de paiement.

Ce workshop vient à point nommé pour les cadres du secteur financier, du secteur de la télécommunication et notamment ceux chargés de la transformation digitale, de la monétique et des systèmes de paiement, pour leur permettre de maîtriser les enjeux stratégiques et les facteurs clés de succès de l'écosystème de mobile paiement dans une approche d'inclusion financière digitale.

Objectifs

- Connaître les approches de l'inclusion financière et les composantes de l'écosystème de la finance digitale telles décrites dans la réglementation et la stratégie des autorités de la tutelle ;
- Se familiariser avec des concepts clés de la finance digitale à savoir : la monnaie électronique, le mobile money, le mobile banking et le mobile paiement ;
- Comprendre l'écosystème opérationnel du mobile money ;
- Appréhender le partenariat entre les prestataires de services de paiement comme un choix stratégique inévitable pour créer un véritable écosystème de mobile money en phase avec les objectifs de l'inclusion financière ;
- Saisir l'opportunité de l'activité de l'établissement de paiement et les enjeux pour une banque ;

Programme

1^{ère} journée

- **Paysage international des services de paiement et Inclusion financière digitale :**
 - Monnaie électronique : Définition internationale et conditions d'émission ;
 - Paysage international des services de paiement ;
 - Ecosystème de la finance digitale ;
 - Inclusion financière digitale : Définitions, composantes principales du modèle et approches ;
 - Concepts clés de la finance digitale : Mobile Money, Mobile Banking et Mobile Payment ;
 - Choix rationnel du dispositif digital dans une approche d'inclusion financière ;

Suite Programme

2^{ème} journée

- **Ecosystème opérationnel du mobile money et les standards réglementaires :**
 - Spécificités de l'établissement de paiement ;
 - Services autorisés et lignes métiers ;
 - Clientèle cible et segmentation du marché selon l'adoption et l'usage des services financiers innovants ;
 - Modes transactionnels possibles ;
 - Canaux de distribution possibles : agent de paiement ;
 - Transactions OTC (Over The Counter) : choix stratégiques possibles et facteurs de motivation de l'usage ;
 - Compte de paiement client ;
 - Compte de paiement agent ;
 - Mécanisme de cantonnement ;
 - Typologie des transactions et cinématique des flux ;

4^{ème} journée

- **Le partenariat entre les Prestataires de Services de Paiement comme un choix stratégique inévitable :**
 - Objectifs stratégiques pour les banques ;
 - Cadre conceptuel d'un partenariat réussi ;
 - Composantes d'un Modèle de partenariat : Benchmark international ;
 - Options stratégiques ;
 - Pourquoi l'Etablissement de paiement présente une véritable opportunité pour les banques ?
 - Benchmark international : Les fonctionnalités des produits d'épargne et de crédit digitaux.

3^{ème} journée

- **Mobile payment et les standards techniques internationaux :**
 - Règles de contractualisation ;
 - Exigences techniques de la solution mobile payment ;
 - Obligation d'interopérabilité entre les prestataires de services de paiement ;
 - Définition du « Wallet par défaut » ;
 - Authentification forte du client ;
 - Règles de compensation et de règlement des flux ;
 - Tarification ;
 - Règles de Reporting spécifiques pour les besoins de surveillance ;
 - Facteurs de risques LBA/FT/Fraude liés au Mobile Payment ;



CF06

Les techniques de restructuration des entreprises en difficultés

Intérêt

Le cycle de vie d'une entreprise passe par quatre phases successives : la naissance, la croissance, l'expansion et la disparition éventuelle. Partant de ce point de vue, la disparition d'une entreprise économique constitue, comme les trois autres phases, un événement économique normal dans la mesure où elle résulte de l'accumulation des difficultés économiques, financières et sociales, mais qui n'ont pas été résolues à temps et qui l'ont amené, par conséquent, à une certaine défaillance vis-à-vis de ses partenaires.

La logique de marché, considère que la défaillance de l'entreprise est un moyen de sortie qui reste indispensable au fonctionnement d'une économie concurrentielle.

Sur le plan juridique, la défaillance de l'entreprise constitue également un événement juridique important compte tenu du rôle privilégié qu'occupe le droit dans l'initiation des mesures de redressement.

La meilleure solution pour assurer la pérennité d'une

entreprise, est donc la détection précoce de toute nature de difficultés afin de lui proposer un plan de sauvetage et de continuité d'activité en adéquation avec ses conditions financières et ses partenaires.

Malheureusement, beaucoup d'entreprises réagissent en retard, du fait de la non compréhension des mécanismes qui sont à l'origine des difficultés et d'un défaut manifeste de prévoyance.

C'est ainsi que le point de départ de toute restructuration doit être un bon diagnostic de la situation de l'entreprise qui permet de déceler les points faibles et les points forts de l'entreprise, pour corriger les premiers et exploiter au mieux les seconds. Afin d'assurer l'opérationnalité de tout plan de restructuration, il évite l'erreur de tenter de restructurer une entreprise qui n'est pas viable, d'où la nécessité d'un diagnostic qui doit répondre à deux critères de réalisme (crédibilité de prévisions) et de créativité (rapidité de l'action).

Objectifs

- Comprendre les techniques financières de diagnostic et d'évaluation de la situation financière d'une entité économique ;
- Maîtriser les méthodes d'assainissement dynamique des entreprises en difficulté au moyen d'une optimisation de gestion des risques (méthodes d'élimination des risques, de transfert des risques et de gestion des risques) ;
- Appréhender les méthodes de restructuration de dettes ou de renégociation des contrats de financement ;

Programme

1^{ère} journée

- **Concepts des entreprises en difficultés :**
- Caractéristiques générales d'entreprises en difficultés ;
- Indicateurs de difficultés financières ;
- Diagnostic d'entreprises en difficultés financières ;

2^{ème} journée

- **Méthodes de traitements des entreprises en difficultés :**
- Mécanismes bancaires de redressement et restructuration financière ;
- Mécanismes de marché de redressement et restructuration financière ;
- Montage financier de la titrisation ;

3^{ème} journée

- **Economie générale de la titrisation pour la banque :**
- Optimisation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité ;
- Optimisation de la notation ;

4^{ème} journée

- **Cas pratiques - les techniques de restructuration :**
- Diagnostic d'une entreprise en difficultés financières ;
- Consolidation dynamique des créances impayées ;
- Étude d'impact de titrisation sur les ratios prudentiels de la banque.

CF07

Analyse financière & diagnostic de l'entreprise : Principes et méthodes

Intérêt

Pour rester dans un état intact de fonctionnement effectif et régulier, l'entreprise économique, comme tout véhicule industriel, a incontestablement besoin d'entretiens et de maintenances techniques dont la nature est déterminée par un diagnostic de son état qu'il soit global ou ciblé.

Le diagnostic global peut être défini comme étant une analyse approfondie englobant les différentes fonctions de l'entreprise et son organisation afin d'apprécier ses performances passées et présentes et de proposer des améliorations. De ce fait, il permet de répondre aux questionnements suivants : Quels sont les résultats ? Sont-ils satisfaisants et pourquoi ? Comment ont-ils été obtenus et quels sont les préférences et objectifs ? Quel niveau de performance veut atteindre l'entreprise et comment y arriver ?

Bien entendu, pour réaliser un diagnostic global d'une

entreprise, il est impératif de disposer de toutes les données comptables et des informations nécessaires et pertinentes. Ces informations peuvent être regroupées en données internes et données externes.

Techniquement, il s'agit de l'examen et l'analyse des comptes annuels de l'entreprise afin d'élaborer les indicateurs les plus pertinents permettant de révéler la capacité de l'entreprise de pouvoir continuer normalement son processus d'exploitation, compte tenu de sa situation concurrentielle.

Ainsi, le diagnostic de l'entreprise en difficulté s'articule autour d'un processus qui opère une analyse des principales fonctions de l'entreprise, sans toutefois négliger leur interdépendance et selon une méthodologie bien définie. Il s'agit du diagnostic fonctionnel, diagnostic financier et diagnostic stratégique.

Objectifs

- Savoir retraiter les comptes d'une entreprise selon les bonnes méthodes de valorisation ;
- Identifier les sources d'information adaptées ;
- Savoir analyser les comptes d'une entreprise et se poser les bonnes questions ;
- Comprendre les facteurs de rentabilité et les sources de risque ;

Programme

1^{ère} journée

- **Analyse des documents comptables d'une entreprise :**
 - Comprendre et expliquer l'évolution de la rentabilité et de la trésorerie de l'entreprise ;
 - Analyse des indicateurs de performances opérationnelles d'une entreprise ;
 - Connaître les modes de financement, les conditions de solvabilité et de liquidité ;
 - Le diagnostic de l'entreprise par les ratios de rentabilité, de solvabilité et de liquidité ;

2^{ème} journée

- **Techniques approfondies d'analyse :**
 - Les limites de CAF et l'apport de l'analyse par les flux ;
 - Détection avancée des risques de l'entreprise ;
 - Les méthodes usuelles de valorisation ;
 - Comparaison des différentes méthodes ;
 - Crash tests ;
 - Les besoins en investissements ;
 - Détermination des besoins futurs ;

3^{ème} journée

- **Cas pratiques :**
 - Le Business Plan ;
 - Les sources d'information adaptées ;
 - Les facteurs de rentabilité et les sources de risque.

CF08

Techniques de financement de l'entreprise : une dynamique dans l'étude des dossiers de crédit

Intérêt

L'entreprise a souvent besoin de recourir aux crédits bancaires pour financer ses stratégies de production et de commercialisation. De son côté, la banque s'intéresse aux flux et services qui seront potentiellement générés (les avances de trésorerie, les placements, les virements, les abonnements et services divers).

Lors de l'étude de la demande de financement, la banque accorde une importance particulière à la rentabilité de projets à financer et s'intéresse à la solvabilité de l'entreprise, voire même sa faillite éventuelle dans un horizon à moyen terme. Elle s'emploie donc à apprécier, avec le maximum de fiabilité, le risque à encourir sur sa relation durant la durée de vie de crédit.

Pour cela, elle dispose de différents outils et méthodes lors de l'évaluation des éléments du dossier. L'étude

de dossier passe, en premier lieu, par l'analyse et l'interprétation des documents comptables, financiers et économiques, l'analyse de l'exercice en cours, des états financiers prévisionnels et, éventuellement, des deux ou trois derniers exercices.

L'approche de l'étude se compose de deux phases : une phase d'analyse statique fondée sur l'examen des documents bilanciaux et une phase d'analyse dynamique qui s'appuie sur les flux prévisionnels de trésorerie et de financement.

En tout état de cause, l'utilisation des ratios et des indicateurs s'avère déterminante lors de l'étude de demande de financement.

Objectifs

- Maîtriser les différents modes de financement bancaire d'une entreprise ;
- Identifier les autres acteurs du financement des entreprises ;
- Appréhender la complémentarité entre le financement bancaire et les autres acteurs de financement de marché ;
- Cerner les atouts et les limites de chaque mode de financement ;

Programme

1^{ère} journée- **Le financement par fonds propres :**

- Le Capital investissement ;
- Introduction en bourse ;
- Importance de l'information financière ;

2^{ème} journée- **Le financement par crédit bancaire :**

- Le métier de l'activité crédit d'une banque ;
- Les offres de financement de moyen et long terme ;
- Techniques d'instruction d'un dossier de crédit ;
- Critères et modalités de choix de décision ;
- Syndication des crédits bancaires ;

3^{ème} journée- **Le Leasing et l'affacturage :**

- Offres de financement de court terme et moyen terme ;
- Avantages et inconvénients de financement par l'affacturage et le leasing ;

4^{ème} journée- **Rôle du superviseur :**

- Suivi et reporting ;
- Fourniture des renseignements utiles ;
- Mise en œuvre d'une politique macro-prudentielle.

A la carte

ASH Institute met en œuvre les moyens nécessaires pour répondre parfaitement à vos besoins de formation spécifiques et sur mesure.

Afin de construire mutuellement une session entièrement personnalisée, nous vous proposons un panel de choix d'instruments et de modalités de formation adaptés et adaptables : Thème, lieu, animateurs, rythme, etc.

Nos formations sur mesure peuvent être organisées à la demande en fonction de vos besoins, soit dans les locaux de notre institut ou dans tout autre local que nous serons en mesure d'identifier à votre convenance.

Vous pouvez aussi nous confier un thème, aussi spécifique soit il, et nous saurions vous dénicher la ressource, africaine et / ou européenne capable d'assurer le séminaire de formation dans les conditions que vous cherchez. Nous pouvons également organiser une session de formation à la carte directement dans votre pays dans des locaux que vous choisirez, ou que nous nous chargerons de repérer pour vous.

Les dates de nos formations sur mesure sont aussi accommodables et maniables. Vous pouvez choisir à la carte un séminaire ininterrompu, un package des séances intermittentes ou bien de manœuvrer l'avancement des travaux en fonction de vos plannings et débriefings.

Nous vous invitons à nous faire part de vos programmes et projets de formation particuliers et de recevoir en contre partie, gratuitement et sans engagement, nos suggestions et propositions de travail.



Logistique

Pour garantir un cadre de formation et d'apprentissage réussi et irréfutable, **ASH Institute** porte soin au facteur logistique et lui accorde une importance aussi capitale que la formation proprement dite.



LIEUX DE FORMATION :

Nos séminaires se déroulent dans des hôtels classés et nos équipes s'attellent à soigner tous les détails et à vérifier que rien n'a été laissé au hasard.

HÉBERGEMENT / TRANSFERT :

Notre institut assure le transfert arrivée et départ et héberge les candidats, à leur convenance, dans des hôtels ou résidences paisibles.

ASSISTANCE MÉDICALE :

Nos participants seront pris en charge, tout au long du séminaire, dans le cadre d'une assistance médicale pour se prémunir contre tout risque fortuit, aussi infime soit-il.

EQUIPEMENTS ET SUPPORTS :

Nos séminaires se déroulent dans des salles intégralement équipées, et les supports techniques et humains nécessaires à des ateliers de haut niveau sont garantis

SORTIES ET VISITES :

Chaque séminaire est couronné par des sorties des visites de monuments et/ou de shopping.

Les services logistiques complémentaires peuvent être commandés au gré des clients et seront facturés « at cost ».

ASH Institute programme des pauses café, des sessions d'écoute et de debriefing pour remédier à tout éventuel désagrément signalé et permettre ainsi à nos participants de garder intact leur niveau d'attention et de concentration.

*au prix coûtant

Engagement

ASH Institute propose des séminaires originaux, de haut niveau et à forte valeur ajoutée. Afin de garantir un service de qualité irréprochable, le comité de direction travaille de concert avec le conseil pédagogique dans le respect d'une charte d'animation limpide et rigoureuse :

DES THÈMES D'ACTUALITÉ :

Le conseil pédagogique, composé d'experts internationaux, repère, étudie et adapte les sujets les plus opportuns eu égard à l'environnement du secteur.

DES INTERVENANTS CONFIRMÉS :

Les profils locaux et étrangers, les plus à même de subvenir aux objectifs préalablement tracés, sont sollicités et invités à arrêter le programme de formation ad hoc.

DES GROUPES RESTREINTS :

Afin de garantir un échange interactif, constructif et parfaitement instructif, les participants à chaque séminaire seront accueillis au sein d'un groupe de 4 à 12 personnes au plus.

DES RESSOURCES ENGAGÉES :

Équipement performant, staff à l'écoute : toute une logistique est mise en oeuvre pour garder intact le niveau d'attention et de concentration des participants et assurer une ambiance bon enfant et un cadre convivial de formation.

DES SUPPORTS ADAPTÉS ET ADAPTABLES :

Les supports de formation diffusés sont dynamiques et spécialement conçus pour le séminaire en question. Ils peuvent être révisés en fonction des échanges ayant marqué la session, ainsi que des leçons tirées.

DES COMPLÉMENTS HORS PAIR :

Soucieux de concevoir un service de qualité qui dépasse le cadre restreint d'une formation ponctuelle et éphémère nous proposons de compléments axés sur l'évaluation à chaud et à froid, le reporting des résultats synthétiques et détaillés ainsi que l'accompagnement dans le temps et dans l'espace pour le renforcement des capacités et autres compétences managériales.



Conditions générales

PRÉSENTATION

ASH Institute est une société à responsabilité limitée de droit tunisien agréée par l'État tunisien sous le N°11-1992- 21 en tant qu'organisme privé de formation professionnelle.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Il s'entend hors taxe et couvre les frais d'inscription, la documentation remise ainsi que les pauses-café et repas-déjeuner. Une remise proportionnelle sera accordée pour chaque inscription de deux participants et plus.

REPORTS

Dans la mesure où le nombre de participants est inférieur à 4 ou en cas de force majeure, ASH Institute se réserve le droit de reporter la session à une date ultérieure. La signification du report sera opérée dans un délai de 5 jours au lieu de la convocation (confirmation de participation) et la nouvelle date sera fixée suffisamment à l'avance et envoyée dans les délais impartis.

LANGUE

Nos séminaires peuvent être assurés en langue arabe, française ou anglaise. Les supports, attestations et autres documentations sont rédigés dans la même langue que celle du workshop en question. Certaines sessions sont tenues, néanmoins, en bilingue (français/ anglais ou français / arabe) et ce en fonction de la nature du sujet, de la nationalité des participants ou des intervenants qui en assurent le déroulement.

DÉLAIS D'INSCRIPTION ET DE RÉTRACTATION

Les inscriptions aux séminaires sur catalogue sont d'ores et déjà ouvertes. Elles demeurent recevables jusqu'à un mois avant la date prévue pour chaque séminaire. Passé le délai de 5 jours avant la date prévue du séminaire aucune rétractation ne sera acceptée et le montant de la participation restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire. L'institut offre, toutefois, la possibilité de remplacer, sans frais, un participant empêché par un autre de la même entité ou d'une autre qui lui est apparentée.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ASH Institute est une marque déposée. ASH Co. Ltd. demeure le propriétaire exclusif de l'ensemble des formations dispensées. Les thèmes, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme sont l'œuvre de recherche protégée par la loi nationale et internationale relative à la propriété littéraire et artistique. Toute reproduction, traduction, adaptation ou modification, même partielle, est strictement interdite.





BUILDING SKILLS
COACHING & TRAINING

• SESSION DE FORMATION

THÈME : _____

DATE : _____

LIEU : _____

• ENTITÉ

RAISON SOCIALE : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ PAYS : _____

TÉL. : _____ FAX : _____

E-MAIL : _____

RESPONSABLE DE FORMATION : _____

• PARTICIPANTS

Nom & Prénom	Pays	Fonction	Service / Direction
1			
2			
3			
4			
5			

FAIT À : _____ LE : _____

(*À REMPLIR ET À RETOURNER PAR FAX OU PAR E-MAIL)



Building Skills

coaching & training

19, Rue de Libye, Bureau n°B5.
Lafayette – Tunis 1002 –Tunisie

☎ +216 71 83 32 22

☎ +216 71 83 11 84

✉ institute@ashgroup.net

www.institute-ash.com